



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle

## **Dossier de presse**

**Rentrée scolaire 2007 – 2008**

**AMBITION RÉUSSITE**

**13 septembre 2007**

# CONTENU DU DOSSIER

AMBITION REUSSITE .....	3
Les socles de compétences .....	8
Le complément au bulletin à l'enseignement post-primaire .....	12
Le plan d'action pour le réajustement des langues .....	13
Les projets de loi relatifs à l'obligation scolaire, à l'organisation de l'enseignement fondamental et au personnel de l'enseignement fondamental .....	15
La diversification de l'offre scolaire publique.....	17
La redéfinition de la tâche des enseignants de l'enseignement post-primaire.....	21
La formation continue du personnel enseignant .....	22
La situation des chargés de cours et des chargés d'éducation .....	25
La promotion d'une alimentation saine et de l'activité physique.....	28
Un cadre de référence pour un meilleur pilotage du système éducatif .....	31
NOUVEAUTÉS ET INFORMATIONS .....	32
Extension de l'offre de classes logopédiques régionales.....	33
Mise en place d'un centre de consultation pour élèves présentant des troubles psychologiques .....	33
Rendez-vous importants du premier trimestre 2007-2008 .....	34
Droits de l'Homme et citoyenneté démocratique.....	36
Scolarisation des enfants de langue étrangère .....	37
Les nouvelles éditions de manuels scolaires .....	40
Calendrier de l'année scolaire 2007-2008 .....	41
LES RESSOURCES DE L'ÉDUCATION NATIONALE .....	42
Les ressources humaines.....	43
Les infrastructures scolaires.....	46
Le budget de l'Éducation nationale.....	52
Tableau analytique des actes législatifs et réglementaires adoptés en 2006-2007 .....	53
LES CHIFFRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE .....	56
Le nombre d'élèves .....	57
Passage primaire – post-primaire.....	58
Enseignement post-primaire.....	59
Effectifs des lycées et lycées techniques prévus pour la rentrée 2007-2008 .....	60
Ecoles privées non-subventionnées et internationales .....	61
Total général des élèves inscrits .....	62

## **AMBITION REUSSITE**

Améliorer les conditions de réussite de chaque enfant – tel est le but de mon action depuis août 2004. Tel est aussi l'objectif prioritaire des actions qui, depuis lors, ont été mises en œuvre ou amorcées pour rendre l'école luxembourgeoise plus efficace et plus juste.

L'année scolaire 2007-2008 verra la prolongation de ces efforts. Elle se caractérisera par la poursuite, la consolidation et l'approfondissement des réformes engagées. La direction du changement est donnée, mais le travail devant nous est d'envergure. Je souhaite que chaque acteur scolaire s'implique activement dans ce travail, car l'école de la réussite et la réussite à l'école passent par l'engagement et la motivation de chacun.

Lors des nombreux entretiens que j'ai eus avec les différents partenaires scolaires, j'ai pu constater un très large consensus sur la nécessité de changement. Ministère, écoles, enseignants, parents – nous tous sommes liés par une réelle volonté d'adapter l'école luxembourgeoise aux défis et aux besoins de notre temps, aux exigences de notre société et de notre marché du travail.

Notre ambition commune, c'est que chaque élève trouve sa place dans notre système scolaire et soit amené au plus haut de ses capacités personnelles.

Notre responsabilité commune, c'est d'offrir aux jeunes une école juste garantissant à chaque élève une prise en charge en fonction de ses besoins.

Le ministère a tracé le cadre et jeté les bases pour réformer l'école de manière cohérente et durable. L'enseignement fondé sur les compétences, la rénovation de l'enseignement des langues, la restructuration de l'enseignement primaire, la réforme de la formation professionnelle, pour ne citer que ceux-là : les différents chantiers ouverts devront permettre, à moyen et à long terme, à l'école de mieux prendre en compte l'hétérogénéité de sa population scolaire et de mieux s'organiser en fonction des besoins pédagogiques réels.

Les enseignants, quant à eux, s'investissent également activement dans le processus de rénovation de notre école. En acceptant une redéfinition de leur tâche alliant une plus grande présence à l'école à l'enseignement proprement dit, ils conçoivent leur mission dans un contexte nouveau qui répond aux évolutions et aux défis de l'école, et notamment aux besoins d'une meilleure prise en charge des élèves. L'engagement des enseignants est la base solide de notre école.

Mais la réussite doit aussi être l'ambition de l'élève lui-même, et de sa famille. Notre société moderne, et les médias en particulier, donnent souvent l'image d'un monde où tout peut être obtenu de manière rapide et facile. À l'opposé, l'école demande des efforts, un investissement personnel continu. L'école doit donner une chance de réussite à chaque élève ; l'élève, pour saisir cette chance, doit faire preuve d'ambition et de responsabilité. Il me tient à cœur que, ensemble, nous stimulions l'ambition scolaire de nos élèves pour que chacun connaisse le plaisir que donnent le progrès et le succès. Je souhaite que chaque établissement scolaire se donne une ligne de conduite pour créer les conditions nécessaires à cette stimulation, au respect des règles qu'elle se donne et au renforcement de l'autorité de l'école.

## **2007-2008 : une année scolaire axée sur la consolidation des réformes engagées**

Pour améliorer durablement le niveau de compétences et de qualification de nos jeunes, il ne suffit pas de remplacer quelques pierres isolées dans l'immense mosaïque que constitue le système éducatif. Si nous voulons aboutir à un ensemble continu et cohérent, il est indispensable de mener plusieurs chantiers d'envergure en parallèle et de ne pas avoir peur, si cela s'avère nécessaire, de modifier nos habitudes.

L'année scolaire qui est devant nous sera marquée par la continuité des priorités engagées, à savoir :

- l'équité des chances,
- l'adaptation de l'école à la complexité de la société,
- l'augmentation du niveau de qualification et des compétences.

C'est ainsi qu'en 2007-2008, les efforts de l'Éducation nationale porteront essentiellement sur la consolidation des chantiers qui constituent l'axe fort de ces priorités, à savoir :

### Un enseignement fondé sur les compétences pour un apprentissage plus durable et plus approfondi

Chaque élève a besoin d'une solide base de connaissances et de savoirs. En même temps, l'école doit apprendre à apprendre, rendre l'élève capable d'appliquer ses savoirs dans des tâches et situations complexes, à l'école tout comme dans la vie. Le passage d'un enseignement fondé principalement sur la reproduction de savoirs vers un enseignement fondé sur l'acquisition de compétences constitue certainement le chantier le plus complexe dans ce grand projet de modernisation de notre école. Ainsi, l'école luxembourgeoise définit de manière claire et explicite les compétences et connaissances que tous les jeunes doivent maîtriser et appliquer à différentes étapes de leur parcours scolaire, et s'engage à leur donner les moyens pour atteindre les objectifs fixés.

Les travaux de mise en œuvre de l'enseignement par compétences avancent de manière significative.

À l'enseignement primaire, des propositions de socles en langues et en mathématiques ont été soumises pour avis aux enseignants en 2006-2007 ; la version révisée des socles, qui tiendra compte des avis formulés, sera finalisée cet automne. À l'enseignement post-primaire, l'enseignement des mathématiques dans les classes de 7<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup>/8<sup>e</sup> se fera, en 2007-2008, sur la base des socles de compétences élaborés en 2006.

Pour ce qui est de l'allemand et du français, les socles de compétences pour les classes de 6<sup>e</sup>/8<sup>e</sup> viennent d'être publiés ; leur mise en œuvre à titre expérimental commence à la rentrée 2007-2008 dans 12 lycées et lycées techniques. Ces lycées utiliseront également, en sus du bulletin traditionnel, un complément qui permettra une évaluation plus nuancée des acquis des élèves dans les différents domaines de compétences visés en mathématiques, en allemand et en français.

### Un apprentissage plus efficace des langues pour améliorer les capacités langagières de nos jeunes

Les langues sont la porte d'accès aux savoirs. Dans le pays plurilingue qu'est le Luxembourg, la maîtrise de plusieurs langues constitue la colonne vertébrale de notre système scolaire. Nous avons donc le devoir et l'ambition de développer davantage les

capacités langagières de nos jeunes afin qu'ils sortent de l'école luxembourgeoise avec le meilleur de ses atouts.

La rénovation de notre enseignement des langues a été mise sur les rails avec la présentation, en mars 2007, du plan d'action pour le réajustement des langues. Ce plan propose notamment les niveaux de compétence à atteindre à la fin de l'enseignement primaire et de l'enseignement post-primaire. Publiées à la rentrée 2007-2008, les propositions de socles de compétences en français et en allemand pour les classes de 6<sup>e</sup>/8<sup>e</sup> de l'enseignement post-primaire concrétisent la première étape du processus de mise en place de l'enseignement par compétences en langues, processus au cœur du plan d'action. Le ministère n'a pas tardé à s'atteler à la préparation de la mise en œuvre des 66 mesures déclinées dans le plan. Le calendrier de mise en œuvre de chacune d'elles a pu être finalisé avant les vacances d'été. Un groupe d'experts nationaux et internationaux dans le domaine de l'enseignement des langues, a été mis en place pour assurer l'accompagnement scientifique de la mise en œuvre du plan d'action.

### Un meilleur encadrement des élèves pour que l'équité des chances devienne une réalité

Une des conditions de réussite des élèves est certainement leur encadrement pédagogique. La disponibilité des enseignants et la concertation pédagogique sont indispensables pour construire ensemble les apprentissages et assurer l'encadrement approprié des élèves. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité donner aux enseignants un temps réel de concertation, intégré à leur fonction enseignante. Ainsi, le projet de loi sur l'organisation de l'enseignement fondamental et la redéfinition de la tâche des enseignants de l'enseignement post-primaire créent l'espace nécessaire pour le travail en équipe et une plus grande disponibilité des enseignants à l'école, dans l'intérêt des élèves et des parents. C'est un travail dans lequel les enseignants s'engagent au-delà de leur tâche d'enseignement proprement dite, pour le bénéfice de la qualité de l'école.

Dans notre société moderne, où la coordination des contraintes familiales et des exigences scolaires pose un défi quotidien à nombre de familles, l'optimisation de l'encadrement des enfants passe également par un temps de prise en charge élargi en dehors des heures de cours. En 2007-2008, quatre établissements de l'enseignement post-primaire, à savoir le Nordstadlycée, le Uelzechtlycée et le Schengen-Lyzeum nouvellement créés, ainsi que le Lycée technique Michel Lucius, contribuent à une meilleure équité des chances en proposant une offre de prise en charge continue tous les après-midi de la semaine.

Le fait d'apporter une aide adaptée aux élèves en cas de difficulté fait autrement partie des missions d'une école qui veut favoriser la réussite de tous. L'encadrement et le suivi des élèves présentant des problèmes d'apprentissage ont été intensifiés suite à l'introduction, en 2005-2006, de la remédiation obligatoire en cas de note insuffisante de l'élève à l'enseignement post-primaire. En 2006-2007, 6549 élèves ont bénéficié de mesures de remédiation individualisées et adaptées à leurs besoins spécifiques.

L'année scolaire 2007-2008 verra en outre deux nouvelles offres de prise en charge spécifique. Ainsi, l'offre de classes logopédiques régionales a été élargie avec l'organisation d'une classe préscolaire à Troisvierges. Par ailleurs, le Centre hospitalier du Kirchberg et le ministère de l'Éducation nationale ont réuni leurs efforts pour mettre en place, en automne 2007, un centre de consultation à l'intention des élèves présentant des troubles psychologiques qui nécessitent un encadrement thérapeutique.

## Une réorganisation des neuf premières années de scolarisation pour une meilleure réussite des élèves

Les missions que la société confie à l'école pendant les premières années de la scolarité sont exigeantes. Pour remplir leur mission de manière efficace, l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire ont besoin de nouvelles structures et d'un cadre qui leur permettent de fonctionner et de s'adapter à une société en pleine mutation et toujours plus complexe. La définition des apprentissages en termes de compétences, la prise en charge cohérente des élèves en difficulté, la constitution d'équipes pédagogiques et de comités d'écoles, l'institutionnalisation du partenariat école-parents, pour ne citer que ceux-là, constituent autant de réponses que le projet de loi sur l'organisation de l'enseignement fondamental entend apporter au défi de mieux assurer la réussite et de mieux répondre aux besoins réels des jeunes enfants, aussi hétérogènes qu'ils soient.

## Une offre scolaire de plus en plus riche pour mieux répondre aux besoins hétérogènes de notre population scolaire

L'extension et la diversification de l'offre scolaire publique continue d'être une priorité pour une école publique qui se veut être une école pour tous. Les efforts de mise en place de nouvelles voies d'enseignement ont été poursuivis de sorte que deux nouvelles offres sont proposées à partir de l'année scolaire 2007-2008 : le lycée transfrontalier *Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum* à Perl et la formation du baccalauréat international en langue anglaise, organisée à l'Athénée de Luxembourg. Par ailleurs, le concept organisationnel d'une école publique de recherche fondée sur la pédagogie inclusive (Eis Schoul) sera finalisé en 2007-2008 en vue d'une ouverture à la rentrée de 2008-2009.

La scolarisation efficace de l'ensemble de notre population scolaire croissante n'est cependant pas seulement une question d'offre pédagogique, mais également d'infrastructures. Nous savons que nos lycées et lycées techniques font tout pour mettre en oeuvre un enseignement de qualité, parfois dans des conditions difficiles en raison du manque de capacités d'accueil. Plusieurs projets d'infrastructures ont été mis en oeuvre pour débloquer la situation : le Nordstadlycée à Diekirch et le Uelzecht-Lycée à Dommeldange ouvrent leurs portes pour cette rentrée 2007-2008. D'autres projets, tels que la construction d'un lycée à Belval, à Differdange, à Clervaux et à Junglinster sont mis sur les rails pour remédier de manière durable à ce problème d'infrastructures que le paysage scolaire luxembourgeois connaît depuis des années.

## Un système de formation professionnelle cohérent et flexible pour une meilleure insertion sur le marché du travail

Introduit dans la procédure législative en octobre 2006, le projet de loi portant réforme de la formation professionnelle vise à mettre en place un système cohérent et flexible qui, dans une optique d'apprentissage tout au long de la vie, permet à tout apprenant d'acquérir une solide formation initiale et de la compléter tout au long de sa vie professionnelle.

Il n'est pas un secret que le projet de loi a été critiqué, souvent de manière contradictoire, dans nombre des avis formulés par les chambres professionnelles et les autres partenaires de l'Éducation nationale. J'estime néanmoins que, dans l'intérêt de nos jeunes, ces antagonismes doivent être dépassés et j'y contribuerai en proposant des amendements au projet en question.

Le détail des amendements et l'ensemble du projet de réforme de la formation professionnelle seront présentés en octobre 2007.

## La prévention de l'échec et de l'exclusion scolaire

Je ne voudrais pas terminer sans mentionner, parmi ces axes forts de mon action, un chantier qui me tient particulièrement à cœur : celui de la lutte contre l'échec et l'exclusion scolaire. Les conséquences du décrochage scolaire sont nombreuses et préoccupantes tant pour les jeunes concernés que pour la collectivité. Face à quelque 1200 jeunes par année qui quittent le système scolaire sans certification finale, les efforts de l'Éducation nationale portent d'une part sur la mise en œuvre de mesures visant un repérage et une prise en charge précoce des jeunes à risque ainsi que de mesures de réintégration et de remise à niveau : il s'agit notamment de la mise en place de classes-relais et de l'intensification des efforts entrepris par l'Action locale pour jeunes (ALJ) et le Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC) pour réintégrer les jeunes dans un circuit de formation. D'autre part, une offre accrue de formations qualifiantes et de formations d'insertion avec des programmes et un encadrement adapté est proposée pour favoriser l'accès à une qualification professionnelle des élèves menacés d'exclusion. Ainsi, la loi du 16 mars 2007 définit les objectifs et l'organisation des cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP) à l'intention des jeunes de 15 à 18 ans sans emploi qui n'ont pas eu la possibilité de faire un apprentissage. Cette loi prévoit également l'introduction d'un système de prime de formation récompensant les jeunes des COIP ayant réussi les objectifs fixés aux cours, et étant sous contrat d'apprentissage depuis au moins six mois après la conclusion du contrat d'apprentissage, ou sous contrat de travail depuis au moins six mois après la conclusion du contrat de travail.

Mady Delvaux-Stehres  
Ministre de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle

## **Les socles de compétences**

### **Rendre les apprentissages plus durables et plus approfondis**

Nous savons aujourd'hui qu'il ne suffit pas d'enseigner les seuls programmes scolaires pour amener nos élèves là où nous le souhaitons : qu'ils soient capables de mobiliser et d'appliquer leurs savoirs dans des situations complexes et variées, à l'école, dans leur vie de citoyen et professionnelle. Pour y remédier, l'école luxembourgeoise est engagée dans une réforme en profondeur destinée à passer d'un enseignement essentiellement fondé sur la reproduction de savoirs et de contenus à un enseignement fondé sur l'acquisition des compétences. L'enseignement par compétences permettra un apprentissage plus durable et dès lors une meilleure qualification de nos élèves.

Depuis 2 ans sont définis, dans tous les ordres d'enseignement en étroite coopération avec les enseignants, les socles des compétences que chaque élève doit pouvoir maîtriser à différents moments de son parcours scolaire. Les socles de compétences constitueront la référence qui permettront de garantir une solide base pour tous les élèves tout en étant un outil pour aller plus loin. Ils constitueront le cadre de référence pour la révision du plan d'études à l'enseignement primaire et des programmes scolaires à l'enseignement post-primaire.

### **Avancement des travaux**

Les travaux progressent de manière significative dans tous les ordres d'enseignement.

Dès 2005-2006, des groupes de travail de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement post-primaire, composés d'enseignants, de responsables ministériels et de collaborateurs scientifiques étrangers, se sont attelés à l'élaboration des socles de compétences et à la préparation de la mise en place de l'enseignement fondé sur les compétences. Les travaux sont coordonnés par le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) du ministère et bénéficient de l'accompagnement d'instituts étrangers (ministères, universités) ayant de l'expérience dans la mise en œuvre de l'enseignement par compétences.

En 2007-2008, dans le but d'assurer la cohérence dans la mise en œuvre de l'enseignement par compétences dans les différentes disciplines de l'enseignement post-primaire, les présidents des Commissions nationales des programmes pour les mathématiques, le français, l'allemand, l'anglais et les sciences, ont reçu une décharge partielle pour se concerter régulièrement sur le suivi des travaux, la révision des programmes et l'évaluation des acquis scolaires. Ces travaux concernent également la mise en œuvre du Plan d'action pour le réajustement des langues, dont un volet porte sur les langues d'enseignement dans les branches non linguistiques. Les concertations auront lieu au ministère de manière à assurer un contact étroit avec les responsables du service concerné.

## Éducation préscolaire et enseignement primaire

En décembre 2006, une première version des socles des compétences disciplinaires et transversales que les élèves doivent maîtriser à la fin de chaque cycle d'apprentissage a été soumise pour avis à tous les instituteurs et institutrices de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire. Afin d'assurer la cohérence entre les socles de l'enseignement primaire et ceux de l'enseignement post-primaire, les socles pour la fin du 4<sup>e</sup> cycle ont été élaborés ensemble avec des représentants des commissions nationales des programmes de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Les enseignantes et enseignants ont été invités à discuter les propositions dans leur école et à les analyser quant à leur pertinence et leur utilisation pratique en classe. Au cours des mois de janvier et février 2007, la ministre a rencontré, lors de réunions de synthèse régionales, les représentants des différentes écoles pour entendre leurs points de vue et leurs observations.

En tout, le ministère a pu rassembler 176 avis, qui sont pris en compte lors de la révision des propositions des socles. La version adaptée sera finalisée en automne 2007 et publiée avant la fin de l'année scolaire 2007-2008.

Par ailleurs, des groupes de travail sont actuellement en train de définir les compétences pour les sciences, l'éducation musicale, l'éducation artistique et l'éducation physique et sportive.

## Enseignement secondaire et secondaire technique

### *a. Mathématiques*

Une première version des socles de compétences en mathématiques a été élaborée en 2006. Les publications en question peuvent être consultées sur le site Internet du ministère à l'adresse [www.men.public.lu/publications/postprimaire/socles\\_de\\_competences/](http://www.men.public.lu/publications/postprimaire/socles_de_competences/)

Les compétences définies dans ces socles sont regroupées en plusieurs domaines de compétences distincts, à savoir :

- résoudre des problèmes – modéliser,
- argumenter – communiquer,
- figures du plan et de l'espace,
- nombres et opérations.

Pendant l'année scolaire 2006-2007, l'enseignement des mathématiques s'est basé sur ces socles dans toutes les classes de 7<sup>e</sup> des lycées et lycées techniques. Afin de mettre en place, dans chaque établissement, une démarche cohérente pour réussir à atteindre les objectifs décrits dans les socles, les enseignants de mathématiques de chaque lycée se sont régulièrement concertés sur les contenus et les méthodes d'enseignement et d'évaluation au sein de leur établissement scolaire.

Pour l'année scolaire 2007-2008, outre les classes de 7<sup>e</sup>, les classes de 6<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire et de 8<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire technique fonctionneront selon le même principe. Il est prévu de procéder durant l'année scolaire à des concertations

régulières avec les enseignants des différents établissements pour valider et affiner le cas échéant la première version des socles.

#### *b. Allemand et français*

Pour la rentrée 2007-2008, le ministère publie les socles de compétences pour l'allemand et le français pour les deux premières années de l'enseignement post-primaire. Ce document tient compte des remarques et suggestions formulées par les conférences des professeurs. Il s'agit des objectifs d'apprentissage dans ces deux langues que tous les élèves devront avoir atteints à la fin respectivement de la classe de 6<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire et de la classe de 8<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire technique.

Les publications en question peuvent être consultées sur le site Internet du ministère à l'adresse [www.men.public.lu/publications/postprimaire/socles\\_de\\_compences/](http://www.men.public.lu/publications/postprimaire/socles_de_compences/)

Les socles pour enseigner, apprendre et évaluer les langues s'organisent en 4 domaines de compétence, à savoir :

- écouter, c'est-à-dire comprendre l'oral ;
- lire, c'est-à-dire comprendre l'écrit ;
- parler en dialoguant avec un interlocuteur ou pour faire une présentation ;
- écrire en s'exprimant clairement et en adaptant le message à son destinataire.

Ces socles constituent une référence pour la rédaction de nouveaux programmes qui seront élaborés par les Commissions nationales des programmes. Ils s'inscrivent dans la continuité des socles de compétences fixés pour l'enseignement primaire.

La mise en œuvre des socles commencera à titre expérimental à la rentrée 2007-2008 dans les classes de 7<sup>e</sup> des lycées et lycées techniques suivants : Lycée classique Echternach, Lycée Aline Mayrisch, Lycée du Nord, Lycée technique de Bonnevoie, Lycée technique Josy Barthel à Mamer, Lycée technique des Arts et Métiers, Lycée technique à Ettelbrück, Lycée technique agricole, Nordstadlycée, Lycée technique Joseph Bech, Lycée technique d'Esch-sur-Alzette, Lycée technique Lallange.

Dans ces lycées, les élèves de 7<sup>e</sup> recevront à la fin de chaque trimestre, en sus du bulletin traditionnel, un complément (cf. page 12) qui renseignera sur les compétences acquises dans chacun des 4 domaines de compétence visés.

#### *c. Sciences naturelles*

Une première version d'un socle de compétences en sciences naturelles pour les classes de 7<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> /8<sup>e</sup> a été élaborée en 2007. Au cours de l'année scolaire 2007-2008, les contenus à enseigner dans ces branches seront fixés sous la responsabilité des commissions nationales concernées.

Les socles élaborés sont mis à l'essai dans le cadre d'un projet conduit par 4 établissements, à savoir l'Athénée de Luxembourg, le Lycée technique Josy Barthel de Mamer, le Nordstadlycée et l'École privée Fieldgen. Ce projet propose un enseignement des sciences qui va au-delà du cours de biologie prévu dans les programmes scolaires actuels et a pour objectif de stimuler l'intérêt des adolescents pour les sujets scientifiques et technologiques. En partant de la curiosité des élèves vis-à-vis de phénomènes naturels, les

enseignants des lycées, regroupés en équipes pluridisciplinaires, cherchent à favoriser l'esprit scientifique et à stimuler le goût de la recherche.

Une concertation régulière entre les établissements participant au projet, un échange constructif avec les commissions nationales des programmes et les autres établissements scolaires, la mise en place d'un plan d'équipement pluriannuel et une formation continue avec des méthodes activantes devront déboucher sur une forme d'organisation qui permette de trouver à l'enseignement des sciences une place durable dans l'enseignement luxembourgeois.

#### *d. Éducation artistique*

En 2006-2007, un groupe de travail a procédé aux travaux préparatifs pour élaborer un socle de compétences pour la branche éducation artistique. Une première version de ce socle pour la fin des classes de 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> sera développée au cours de l'année scolaire 2007-2008, en concertation avec les commissions nationales des programmes de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique. Parallèlement à ce travail, le groupe de travail proposera des formations ainsi que des séances d'information et d'échange à l'intention des enseignants.

#### *e. Éducation physique*

Suite aux travaux préparatifs effectués au cours de l'année scolaire 2006-2007, des situations d'apprentissage qui visent l'acquisition de compétences dans le domaine de l'éducation physique seront développées, expérimentées et évaluées en 2007-2008 dans deux établissements scolaires, le Lycée technique Josy Barthel de Mamer et le Lycée technique du Centre. Parallèlement, une démarche d'implémentation sera élaborée au cours de 2007-2008, de sorte que le nouveau curriculum accompagné d'une documentation appropriée puisse être mis à la disposition des enseignants pour la rentrée 2008.

### Formation professionnelle

Dans une perspective de continuité et de cohérence avec les autres ordres d'enseignement du système scolaire, le projet de loi portant réforme de la formation professionnelle pose également le cadre d'un enseignement fondé sur l'acquisition des compétences. Des groupes de travail sont actuellement engagés dans l'élaboration des socles de compétences que les élèves devront atteindre à différentes étapes de leur formation professionnelle.

## **Le complément au bulletin à l'enseignement post-primaire**

### **Une évaluation plus nuancée des compétences des élèves**

En mathématiques aussi bien qu'en allemand et en français, les socles de compétences pour l'enseignement post-primaire sont définis de manière à s'organiser chacun en plusieurs domaines de compétence distincts (mathématiques : résoudre des problèmes - modéliser, argumenter - communiquer, figures du plan et de l'espace, nombres et opérations ; allemand et français : écouter, lire, parler, écrire). Afin de décrire de manière plus pertinente ce que l'élève est capable de faire en mathématiques et en langues, l'évaluation doit porter sur les acquis dans chacun des volets de ces branches.

Le mode actuel de notation, qui consiste en l'inscription d'une note chiffrée par branche sur le bulletin trimestriel, fait partie de la tradition d'évaluation du système scolaire luxembourgeois et sera maintenu. Cependant, cette note globale ne dit rien sur les degrés des compétences spécifiques de l'élève dans les différents domaines de compétence identifiés. C'est pourquoi le ministère propose d'introduire une forme complémentaire d'évaluation qui précisera le niveau de compétence atteint dans chacun des domaines de compétence visés.

Le complément au bulletin présente plusieurs avantages :

- il permet une meilleure appréciation et une interprétation plus nuancée des connaissances et compétences de l'élève dans les différents domaines de compétence ;
- à l'élève, il permet de mieux se rendre compte de ses performances, et dès lors rend l'évaluation plus transparente et donc plus motivante ;
- aux parents, il permet de mieux suivre l'enfant dans sa démarche d'apprentissage,
- à l'enseignant, il permet de mieux orienter les mesures d'appui et d'optimiser ainsi la prise en charge des élèves en difficulté.

L'introduction du complément au bulletin se fera en plusieurs étapes. En 2007-2008, 12 lycées et lycées techniques (Lycée classique Echternach, Lycée Aline Mayrisch, Lycée du Nord, Lycée technique de Bonnevoie, Lycée technique Josy Barthel à Mamer, Lycée technique des Arts et Métiers, Lycée technique d'Ettelbrück, Lycée technique agricole, Nordstadlycée, Lycée technique Joseph Bech, Lycée technique d'Esch-sur-Alzette, Lycée technique Lallange), utiliseront le complément à titre expérimental en classe de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire ainsi que du cycle inférieur et du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique. La forme définitive du complément sera arrêtée au cours de l'année scolaire 2007-2008 en concertation avec les établissements participants. En principe, tous les lycées et lycées techniques utiliseront le complément au bulletin à partir de l'année scolaire 2008-2009.

## **Le plan d'action pour le réajustement des langues**

### **Rendre l'enseignement des langues plus efficace pour améliorer les capacités langagières de nos jeunes**

En exécution du programme gouvernemental, le ministère est engagé, depuis l'automne 2004, ensemble avec les acteurs scolaires, dans un vaste processus de réajustement de l'enseignement des langues à l'école luxembourgeoise. L'objectif prioritaire est d'améliorer durablement les capacités langagières de nos jeunes tout en évitant que les exigences en langues ne constituent une barrière insurmontable pour accéder à une qualification professionnelle.

En mars 2007, la ministre a présenté le Plan d'action pour le réajustement des langues, un ensemble cohérent de 66 mesures qui convergent pour rendre l'enseignement des langues plus efficace. Élaboré en étroite collaboration avec le Centre d'études sur la situation des jeunes en Europe (CESIJE), ce plan concrétise les pistes d'action tracées par les experts du Conseil de l'Europe dans le Profil de la politique linguistique éducative. Il se base sur les échanges de vues que la ministre a eus avec plus de 1800 membres du corps enseignant de tous les ordres d'enseignement.

Le plan d'action définit 66 mesures réparties sur quatre volets liés entre eux. Les 4 volets du plan d'action sont:

- le volet communicatif, qui doit promouvoir l'adhésion des acteurs scolaires sur les objectifs à atteindre et les stratégies à adopter ;
- le travail curriculaire, qui consiste à préciser les objectifs et les compétences à atteindre à des moments précis de la scolarité ;
- la mise en pratique des actions dans l'enseignement;
- les mesures de formation et de recherche à mettre en œuvre en vue de réajuster durablement notre enseignement des langues.

La définition des compétences que les élèves doivent atteindre en langues à différentes étapes de leur parcours scolaire, est au cœur du plan d'action pour le réajustement des langues : elle constitue actuellement la priorité absolue de ce vaste processus de rénovation. La définition des compétences communicatives se fait sur la base du Cadre européen commun de référence pour les langues. Le plan d'action propose les niveaux de compétence à atteindre par tous les élèves à la fin de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique. Il s'agira de vérifier de manière empirique si les niveaux proposés correspondent aux performances que les élèves sont capables de réaliser.

Le détail du Plan d'action pour le réajustement des langues peut être consulté sur le site Internet du ministère : [www.men.public.lu/actualites/2007/03/070315\\_plan\\_action\\_langues](http://www.men.public.lu/actualites/2007/03/070315_plan_action_langues)

### **Avancement des travaux**

Aussitôt après la présentation du plan d'action en mars 2007, plusieurs réunions d'information et d'échange de vues ont été organisées à l'intention des acteurs du milieu éducatif : ainsi, la ministre a rencontré les syndicats, les collèges des directeurs et des inspecteurs, les commissions nationales des programmes et les enseignants de tous les ordres d'enseignement pour discuter ensemble des mesures proposées et de la démarche

de mise en œuvre. Le plan a été bien accueilli dans les grandes lignes, aussi bien à la Chambre des députés où il a fait l'objet d'un débat en juillet, que par les enseignantes et les enseignants lors des réunions régionales.

Parallèlement, les responsables du ministère ont élaboré un calendrier de mise en œuvre pour chacune des 66 actions ainsi que des sous-actions dans lesquelles elles se déclinent. Six mois après la publication du plan d'action, un premier bilan révèle que les travaux préparatifs à la mise en œuvre des différentes mesures se déroulent dans le respect des échéances retenues dans le calendrier. Dans un souci de transparence, ce calendrier, de même que les coordonnées des coordinateurs responsables, seront publiés sur le site Internet du ministère afin de permettre à chaque personne intéressée de suivre l'évolution des dossiers.

La publication, à la rentrée 2007-2008, de la première version des socles de compétences en allemand et en français pour les classes de 6<sup>e</sup>/8<sup>e</sup> de l'enseignement post-primaire concrétise la première étape du processus de mise en place de l'enseignement par compétences en langues, processus au cœur du plan d'action.

Pour assurer l'accompagnement scientifique de la mise en œuvre du plan d'action pour le réajustement des langues, un groupe d'experts nationaux et internationaux dans le domaine de l'enseignement des langues a été mis en place en tant qu'organe de consultation de la ministre. Le groupe comprend les membres suivants : Francis Goullier de l'Inspection générale de l'Éducation nationale de France ; Charles Berg de l'Université du Luxembourg (FLSHASE-INSIDE) ; Sabine Erhardt de l'Université du Luxembourg (FLSHASE-LCMI) ; Prof. Dr. Dieter Ferring de l'Université de Luxembourg (FLSHASE-INSIDE) ; Prof. Dr. Kühn de l'Universität Trier ; Prof. Dr. Romain Martin de l'Université de Luxembourg (FLSHASE-EMACS) ; Prof. Dr. Renate Valtin, de la Humboldt Universität Berlin et Christiane Weis de l'Université du Luxembourg (FLSHASE-INSIDE-CESIJE). Le groupe d'accompagnement s'est réuni une première fois en juillet 2007 et sera convoqué à des intervalles réguliers. Une 2<sup>e</sup> entrevue est fixée au 29 octobre 2007.

## **Les projets de loi relatifs à l'obligation scolaire, à l'organisation de l'enseignement fondamental et au personnel de l'enseignement fondamental**

### **Mieux assurer la réussite en répondant aux besoins de chaque enfant**

Répondre aux besoins réels de la population scolaire pour mieux assurer la réussite des élèves, tel est l'objectif des 3 projets de loi qui ont été introduits dans la procédure législative en août 2007 et qui, ensemble, réformeront la loi scolaire de 1912, à savoir :

- le projet de loi relatif à l'obligation scolaire
- le projet de loi portant organisation de l'enseignement fondamental
- le projet de loi concernant le personnel de l'enseignement fondamental

Durant pratiquement un siècle, la loi du 10 août 1912 a fourni le cadre de l'enseignement primaire. Or, le contexte dans lequel opère l'école a profondément changé. Les défis sont connus : hétérogénéité croissante de la population scolaire et partant la sauvegarde de la cohésion sociale, exigence plurilingue de l'école luxembourgeoise, réduction de l'échec scolaire, etc. Aujourd'hui, l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire ont besoin de nouvelles structures et d'un cadre qui leur permettent de fonctionner et de s'adapter à une société en pleine mutation et toujours plus complexe.

Les projets de loi sont l'aboutissement d'un travail de longue durée, fruit de trois cycles de consultation successifs (2004, 2005 et 2006) des partenaires de l'Éducation nationale, notamment des syndicats d'enseignants, des représentants des parents et du SYVICOL. De nombreuses réunions internes ont permis de prendre en compte tous ces avis ainsi que ceux du Collège des inspecteurs, de la Commission d'Instruction grand-ducale, de l'Éducation différenciée et du Centre de logopédie.

Les principaux éléments des projets de loi se résument comme suit:

#### *Projet de loi relatif à l'obligation scolaire*

- L'obligation scolaire est portée de 11 à 12 ans.
- L'école se donne comme mission supplémentaire de maintenir en situation scolaire les élèves menacés d'exclusion.

#### *Projet de loi portant organisation de l'enseignement fondamental*

- Les apprentissages sont définis en termes de connaissances et de compétences à acquérir.
- L'organisation traditionnelle en années scolaires est remplacée par une organisation en cycles d'apprentissage.
- Afin d'assurer une prise en charge cohérente des élèves en difficulté, une ou plusieurs équipes multiprofessionnelles et commissions scolaires sont créées dans chaque arrondissement d'inspection.
- Les enseignants d'une école forment une équipe pédagogique qui se concertent régulièrement.
- Chaque école se dote d'un plan de réussite scolaire.

- Dans chaque école est créé un comité d'école qui traite de toutes les questions relevant de l'organisation de l'école et qui propose une "politique" de l'école.
- Le partenariat entre l'école et les parents est institutionnalisé.
- Pour assurer la continuité de la prise en charge des élèves, une coopération entre l'école et les maisons-relais est instaurée.

*Projet de loi concernant le personnel de l'enseignement fondamental*

- Les instituteurs et institutrices sont désormais nommés par l'État.

Le détail des 3 projets de loi peut être consulté sur le site Internet du ministère à l'adresse [www.men.public.lu/actualites/2007/07/070719\\_loi\\_primaire](http://www.men.public.lu/actualites/2007/07/070719_loi_primaire)

Au niveau administratif, l'année scolaire 2007-2008 sera consacrée aux travaux de préparation de la mise en œuvre des 3 projets de loi. Ces travaux porteront notamment sur l'élaboration des règlements grand-ducaux qui seront pris en exécution des futures lois, la mise en place d'une offre de formation continue à l'intention des futurs candidats à la présidence des comités d'école, et l'élaboration d'un guide méthodologique qui guidera les écoles dans l'établissement de leurs plans de réussite scolaire.

## La diversification de l'offre scolaire publique

### Multiplier les voies de réussite pour répondre aux besoins d'une population scolaire de plus en plus hétérogène

Promouvoir l'équité des chances, c'est permettre à chaque jeune de trouver la forme de réussite qui correspond à ses capacités et à ses aspirations. Une telle politique se traduit également par les efforts entrepris pour apporter une réponse aux besoins d'une population scolaire de plus en plus hétérogène. Ainsi, l'Éducation nationale s'attache, depuis 2004, à augmenter le nombre des voies d'accès à des formations diplômantes et à mettre en place de nouvelles offres scolaires publiques innovant en matière d'organisation, de méthodes pédagogiques ou d'articulation des langues d'enseignement.

Après l'ouverture du Neie Lycée en 2005 et de l'école primaire à journée continue Jean-Jaurès à Esch-sur-Alzette en 2006, la mise en place de la formation à distance eBac et l'organisation de classes préparant au diplôme du baccalauréat international en langue française au Lycée technique du Centre à partir de 2006, pas moins de 4 nouvelles offres scolaires viennent enrichir le paysage scolaire en 2007-2008 :

#### **Ouverture du premier lycée transfrontalier germano-luxembourgeois : le Schengen-Lyzeum Perl**

Premier établissement scolaire transfrontalier à offrir aux élèves venant de l'Allemagne tout comme du Luxembourg un enseignement basé sur les mêmes programmes et menant à l'obtention des mêmes diplômes, le Schengen-Lyzeum a ouvert ses portes le 27 août 2007. Pour sa première année de fonctionnement, le lycée accueille 130 élèves, dont 30 venant du Luxembourg, répartis en 5 classes de la 5<sup>e</sup> année d'études. Le corps enseignant comprend 10 enseignants allemands et 5 enseignants luxembourgeois.

Plurilinguisme, éducation à la citoyenneté et à l'ouverture au monde – tels sont les axes forts de ce nouvel établissement qui repose sur un concept pédagogique moderne et innovateur.

L'offre scolaire du Schengen-Lyzeum s'étend de la 5<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année scolaire et porte sur les certifications allemandes et luxembourgeoises suivantes :

- le diplôme de fin d'études secondaire luxembourgeois,
- le *Abitur* (baccalauréat général allemand),
- le diplôme luxembourgeois de technicien de la division administrative et commerciale,
- le *Mittlerer Bildungsabschluss* allemand,
- le *Hauptschulabschluss* (certificat de scolarité obligatoire allemand).

Le diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois peut être obtenu en 12 années (contre 13 au Luxembourg); la formation du technicien de la division administrative et commerciale peut s'accomplir en 3 années (classes de 10<sup>e</sup> – 12<sup>e</sup> au lieu des classes de 10<sup>e</sup> à 13<sup>e</sup> au Luxembourg).

Avec l'allemand comme langue d'enseignement principale, le français comme langue d'enseignement pour au moins deux matières, l'anglais et le luxembourgeois, le nouveau

lycée permet aux élèves d'acquérir les connaissances et les capacités langagières indispensables pour pouvoir s'insérer sur le marché du travail du Luxembourg et de la Grande Région. Dès le début de la scolarisation, les élèves des différentes nationalités sont réunis dans une classe commune. Le luxembourgeois est enseigné comme langue vivante lors de la 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année et l'anglais constitue la troisième langue vivante à partir de la classe de 7<sup>e</sup>.

Organisé en journée continue, le Schengen-Lyzeum répond aux besoins des élèves dont les parents exercent une activité professionnelle. Les élèves sont accueillis à partir de 7.00 heures ; en dehors des heures de cours, l'inscription volontaire à des activités péri- et parascolaires est proposée jusqu'à 18.00 heures.

### **Le Bac international en langue anglaise à l'Athénée**

En offrant, à partir de cette rentrée 2007-2008, des classes préparant au baccalauréat international en langue anglaise, l'Athénée est le deuxième lycée public au Luxembourg à offrir une alternative au diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois. Le Lycée technique du Centre offre la formation du bac international en langue française depuis 2006-2007.

Le bac international est un bac classique offert par 2000 lycées dans 125 pays du monde et reconnu par la loi luxembourgeoise comme équivalent au diplôme de fin d'études secondaires.

La formation du bac international en langue anglaise offerte à l'Athénée est conçue pour les jeunes anglophones récemment arrivés au Luxembourg qui n'ont pas la connaissance des 3 langues usuelles du pays. Prioritairement axé sur les langues et les sciences, l'enseignement secondaire dispensé est de haut niveau et prépare aux études supérieures.

La formation porte sur une durée de 5 années, organisées en 3 niveaux :

- une année d'introduction (classe de 5<sup>e</sup>),
- deux années préparatoires (classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>),
- deux années du programme bac international proprement dit (classes de 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> .

La langue d'enseignement est l'anglais ; le français est enseigné comme langue seconde, l'allemand est enseigné à un niveau d'initiation. Outre ces 3 langues, les matières enseignées comprennent les mathématiques, l'informatique, les sciences naturelles, les sciences sociales, l'éducation artistique et l'éducation physique.

Pour l'année scolaire 2007-2008, la formation du bac international à l'Athénée accueille une classe de 5<sup>e</sup> de 11 élèves.

## **Une école de recherche publique fondée sur la pédagogie inclusive : Eis Schoul**

Engagé dans la procédure législative ensemble avec les 3 projets de loi sur l'obligation scolaire, l'organisation et le personnel de l'enseignement fondamental, le projet de création d'une nouvelle école primaire innovant en matière de méthodes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation est une contribution-clé à la diversification de l'offre scolaire de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire. Dénommé Eis Schoul, le nouvel établissement devra ouvrir ses portes à la rentrée scolaire 2008 à Luxembourg-Kirchberg. Elle sera organisée en journée continue intégrée et accueillera des enfants de l'éducation précoce à la 6<sup>e</sup> année d'études primaires.

Le concept de Eis Schoul repose sur deux piliers essentiels :

1. L'école se fonde sur les principes de la pédagogie inclusive. Eis Schoul se donne pour mission de reconnaître et de prendre en compte la diversité des besoins des élèves, quels que soient leurs particularités, leurs handicaps, leurs différences et leurs difficultés. L'enseignement sera individualisé et différencié et tiendra compte des multiples capacités et besoins de chacun. Il accorde une importance particulière à l'apprentissage en collaboration. L'éducation et l'enseignement se feront en groupes d'élèves de différentes classes d'âge. L'école veillera à accueillir parmi ses élèves au moins 10 % d'enfants à besoins éducatifs spéciaux (enfants à handicaps).
2. L'école constitue une école primaire de recherche de l'État. Eis Schoul développera de nouvelles formes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation dans le cadre d'une étroite collaboration de l'école avec l'Université du Luxembourg. La recherche portera notamment sur les conditions de mise en place et de développement de pratiques inclusives. Un volet particulier de la recherche concernera l'utilisation et l'apprentissage des langues à l'école, afin de développer de nouvelles pratiques. Ceci est particulièrement important puisque notre situation linguistique est très différente de celle des autres pays.

L'enseignement et l'encadrement des enfants seront assurés par une équipe multi-professionnelle composée entre autres d'institutrices et d'instituteurs, d'éducatrices graduées et d'éducateurs gradués, d'éducatrices et d'éducateurs, d'un psychologue et d'un pédagogue curatif. Il reposera sur les objectifs d'apprentissage définis dans les plans-cadre de l'éducation précoce et de l'enseignement préscolaire et dans le plan d'études de l'enseignement primaire, et sur des objectifs spécifiques en relation avec les pratiques inclusives.

Eis Schoul accordera une place à la langue maternelle des élèves, à des éléments culturels liés à leurs contextes extrascolaires ainsi qu'à la coopération avec les parents.

Eis Schoul innovera également en matière de méthodes d'évaluation. Les bulletins et les devoirs en classe traditionnels seront remplacés par des méthodes d'évaluation qui tiendront compte des processus d'apprentissage individuels de l'enfant ainsi que de la dimension sociale et interactive de l'apprentissage. Un volet de la recherche portera sur le développement d'un portfolio.

### **Nordstadlycée, Uelzechtlycée et Lycée technique Michel Lucius : 3 offres de journée continue supplémentaires**

La rentrée scolaire 2007-2008 voit l'ouverture de deux nouveaux établissements post-primaires : le Nordstadlycée à Diekirch et le Uelzechtlycée à Luxembourg-Dommeldange. Tous deux sont organisés en journée continue et proposent, pendant 5 après-midi de la semaine, l'inscription facultative à des activités péri- et parascolaires, d'appui et d'encadrement au-delà des heures de cours. Cette offre de prise en charge des élèves répond aux nécessités de notre société moderne, où l'occupation professionnelle des mères est largement répandue et un nombre d'enfants grandissent dans des familles monoparentales.

À noter également que le Lycée technique Michel Lucius à Luxembourg-Limpertsberg a choisi lui aussi d'offrir à ses élèves les bénéfices d'une organisation en journée continue.

## **La redéfinition de la tâche des enseignants de l'enseignement post-primaire**

### **Un engagement dans l'intérêt de la qualité de l'école**

En novembre 2006, un accord a pu être trouvé entre le gouvernement et l'Intersyndicale (APESS, FEDUSE et SEW) sur la redéfinition qualitative et quantitative de la tâche des enseignants de l'enseignement post-primaire. Témoignant de la volonté des enseignants de concevoir leur tâche dans un contexte nouveau qui répond aux défis et aux nouvelles missions de l'école, l'accord crée l'espace nécessaire pour une plus grande disponibilité des enseignants au sein de leur établissement, dans l'intérêt des élèves, des parents et du travail pédagogique en équipe. Les dispositions afférentes sont consignées dans le règlement grand-ducal du 24 juillet 2007 portant fixation de la tâche des enseignants des lycées et lycées techniques et entrent en vigueur à la rentrée de septembre 2007-2008.

Personne n'ignore aujourd'hui la complexité des défis auxquels les enseignants sont confrontés dans leur travail scolaire quotidien. La remédiation, le tutorat des élèves, l'implication dans la vie du lycée, etc., sont autant d'activités dans lesquelles les enseignants s'engagent au-delà de l'enseignement proprement dit. Or, ces activités, qui demandent une disponibilité accrue, n'ont jamais été reconnues comme faisant partie intégrante de la tâche enseignante. Le nouveau règlement valorise cet engagement en fondant dans un texte cohérent les deux volets liés à la tâche d'enseignement et à la disponibilité des enseignants pour leurs élèves et leur école.

### **72 heures de disponibilité dans l'intérêt des élèves, des parents et du travail en équipe**

La décharge dite « lettre ministérielle », qui depuis 1965 accordait aux enseignants une heure de décharge hebdomadaire pour des activités de formation continue, est remplacée par une tâche de disponibilité pour l'enseignement et l'établissement. Ainsi, le règlement prévoit que chaque enseignant assure, outre les 21 leçons d'enseignement hebdomadaires, l'équivalent de 72 heures de disponibilité au cours de l'année scolaire selon les besoins de l'organisation du lycée. Les activités pouvant être assurées dans ce contexte sont notamment la participation aux réunions de service, la concertation pédagogique au sein du lycée, le dialogue avec les élèves et les parents, la participation à au moins 8 heures de formation continue certifiée.

Cette disponibilité accrue crée également l'espace nécessaire pour la concertation pédagogique et le travail en équipe, et répond ainsi à un besoin né au fil des années suite à la diversification du système éducatif et l'ouverture de l'école de tous les élèves. En effet, l'hétérogénéité croissante de la population scolaire rend de plus en plus nécessaires la concertation entre les différents intervenants (enseignants d'une même classe, psychologues, éducateurs ..) et la coordination entre les différentes fonctions (régent, tuteur, ..), tous en charge de la formation des mêmes élèves.

## **La formation continue du personnel enseignant**

### **Un dispositif de formation continue qui s'adapte aux réformes en cours et aux besoins évolutifs des écoles**

Enseignement par compétences, plan d'action langues, cycles d'apprentissage, hétérogénéité et différenciation : les réformes en cours annoncent un développement de l'enseignement, notamment en ce qui concerne les aspects suivants:

- une réorientation du contenu vers les compétences
- la gestion participative de la classe
- la différenciation
- l'observation et la documentation des processus d'apprentissage - l'évaluation formative
- le travail en équipe et la coopération avec les parents.

Il s'avère évident que le développement de l'enseignement doit être accompagné par un développement professionnel des personnes impliquées.

### **La formation continue, une évidence du métier d'enseignant et d'enseignante**

La formation continue constitue un élément clé indispensable pour répondre aux défis actuels de l'école. En effet, le métier d'enseignant/e évolue et il est de plus en plus difficile de travailler aujourd'hui avec les seules connaissances acquises lors de la formation initiale.

Dans le contexte d'un apprentissage tout au long de la vie, la formation continue (accompagnement de la mise en pratique et du développement du métier d'enseignant/e ) complète la formation initiale (apprentissage du métier d'enseignant/e ).

Elle contribue ainsi à la qualité scolaire en initiant, accompagnant et enrichissant le développement de l'enseignement et la professionnalisation du métier d'enseignant/e qui évolue.

Que les enseignantes et les enseignants ressentent le besoin d'augmenter l'étendue de leurs compétences, de se familiariser avec des concepts novateurs, de s'ouvrir de nouvelles perspectives professionnelles, d'échanger et d'évaluer leurs pratiques, la formation continue est à leur service dans le but d'assumer au mieux leur responsabilité dans le contexte d'une école de la réussite.

Pour répondre au mieux à l'obligation de la formation continue, l'équipe formation continue a adapté le dispositif notamment en diversifiant l'offre et en promouvant l'élaboration de plans de formation continue pluriannuels au sein des établissements scolaires.

### **Enseignement par compétences et plan d'action pour le réajustement des langues**

Lors des réunions régionales concernant les socles de compétences et le plan d'action pour le réajustement des langues, plusieurs thématiques de formation continue ont été articulées, à savoir: l'ouverture aux langues, la différenciation, l'enseignement par compétences et les cycles d'apprentissage, l'évaluation en général et le portfolio en particulier, le développement de l'enfant et de l'adolescent/e, la psychomotricité.

Considérant ces demandes, le dispositif de formation continue prévoit pour l'année scolaire 2007-2008 :

- un cycle de conférences
- un cycle de formations continues au niveau régional en guise de sensibilisation et d'échange de pratiques
- des séminaires de formation continue au niveau national
- des formations continues en interne à l'attention des équipes pédagogiques et des établissements scolaires.

Dans l'optique d'un dispositif flexible et actuel qui s'adapte aux besoins évolutifs des écoles et des réformes en cours, une lettre électronique thématique renseignera régulièrement sur les activités de formations continues en relation avec la mise en œuvre d'un enseignement par compétences en général et du plan d'action pour le réajustement des langues en particulier.

### 1. Cycle de conférences

Gérard de Vecchi	Faut-il revenir aux "bonnes vieilles méthodes qui ont fait leurs preuves"? Le bon sens ou le sens commun ?	8 octobre 2007
Jacqueline Caron	Différencier au quotidien	7 novembre 2007
Ilse Brunner	Portfolio	4 décembre 2007
Philippe Perrenoud	Enseignement par compétences	janvier 2008, date à confirmer
Jacques Tardif	Comment évaluer ?	février 2008, date à confirmer
Michel Boiron	L'innovation	8 mars 2008

Les conférences auront lieu de 19 à 21 heures au Centre de Documentation pédagogique et de Formation continue (21 boulevard de la Foire, Luxembourg).

### 2. Cycle de formations continues au niveau régional

À l'heure où l'école luxembourgeoise se propose de passer d'un enseignement axé sur la transmission des connaissances à un enseignement orienté vers des compétences jugées indispensables pour tous les élèves, il importe d'explorer les possibilités concrètes de mise en œuvre de ce projet.

Sous la direction de Madame Diane Dhur et de Monsieur Jean Losch, inspecteurs de l'enseignement primaire, une formation à l'attention des enseignantes et des enseignants de l'enseignement primaire proposera des informations, s'appuiera sur l'examen actif des possibilités de mise en œuvre et procédera par travaux pratiques à réaliser en groupes et à mettre en œuvre en classe entre les deux moments de formation.

### 3. Formations continues au niveau national

Des activités de formation continue relatives aux thématiques abordées lors des réunions de synthèse sont offertes dans le programme 2007-2008 notamment dans les domaines suivants :

#### A. Lernende Schule - Kultur des Miteinanders

- Coopération – équipes pédagogiques
- Coopération avec les parents
- Communication et médiation

B1. Im Mittelpunkt : Lehrerin und Lehrer

- Développement personnel

B2. Im Mittelpunkt : Schüler und Schülerin

- Enfants et adolescents - adolescentes
- Aide aux enfants en difficulté
- Compétences sociales – Troubles du comportement

B3. Im Mittelpunkt : der Lernprozess

- Apprentissage
- Motivation
- Troubles d'apprentissage

C. Die Unterrichtsspirale

- Unterricht planen und durchführen
- Classroom-Management
- Beobachten und Fördern
- Pädagogisches Handeln: Rückblick und Ausblick

D1. Fächer – Wissen – Kompetenzen: Sprachen und Medienerziehung

- Langues
- Alphabétisation – Promotion de la lecture et de l'écriture
- Défis pluriels : enseigner et apprendre en contextes plurilingues et pluriculturels

D2. Fächer – Wissen – Kompetenzen: Mathematik und Wissenschaften (Natur – Mensch – Mitwelt)

D3. Fächer – Wissen – Kompetenzen: Gestalten, Musik, Bewegung

#### 4. Formations continues en interne à l'intention des équipes pédagogiques et des établissements scolaires

Pour soutenir le développement des établissements scolaires moyennant la formation continue, l'équipe formation continue propose l'élaboration de plans de formation continue pluriannuels. Le projet est accompagné par la Haute Ecole Pédagogique de Zurich.

La plupart des formations continues présentées sur la plate-forme 'www.formation-continue.lu' peuvent être organisées sur demande dans les écoles ou arrondissements intéressés. L'organisation de formations complémentaires peut se faire au cours de l'année scolaire. Un vade-mecum est à la disposition des établissements scolaires.

Pour plus de renseignements sur la formation continue : [www.formation-continue.lu](http://www.formation-continue.lu)

## **La situation des chargés de cours et des chargés d'éducation**

### **Répercussions de l'arrêt de la Cour administrative du 30 janvier 2007 sur les contrats de louage de services des chargés de cours à durée déterminée de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ainsi que des chargés d'éducation à durée déterminée de l'enseignement post-primaire**

#### **Historique**

Suite au jugement prononcé par le Tribunal administratif en date du 12 octobre 2005 dans un litige opposant un chargé d'éducation de l'enseignement secondaire technique à l'État et à l'appel interjeté de ce jugement devant la Cour administrative, la Cour administrative a décidé dans son arrêt du 16 mars 2006 de saisir la Cour constitutionnelle d'une question préjudicielle.

Par arrêt du 20 octobre 2006, la Cour constitutionnelle a jugé contraire à l'égalité des citoyens devant la loi (article 10bis de la Constitution) l'article 17 de la loi modifiée du 5 juillet 1991 portant e. a. dérogation à la législation sur le contrat de travail.

Cette mesure dérogatoire permettait la conclusion entre l'État ou la commune, d'une part, et les chargés de direction, les chargés de cours, les chargés d'éducation et les agents socio-éducatifs des divers ordres d'enseignement, d'autre part, de contrats à durée déterminée pouvant être renouvelés plus de deux fois, même pour une durée totale excédant vingt-quatre mois.

Suite à l'arrêt précité de la Cour constitutionnelle, la Cour administrative a reconnu par arrêt du 30 janvier 2007 le caractère à durée indéterminée du contrat de travail conclu entre le chargé d'éducation requérant et l'État au motif que la durée des contrats à durée déterminée successifs avait dépassé vingt-quatre mois et qu'ils avaient été renouvelés plus de deux fois.

Dans sa séance du 16 février 2007, le Gouvernement en Conseil a pris, sur proposition commune des ministres de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et de la Fonction publique et de la Réforme administrative, les décisions suivantes en ce qui concerne les agents socio-éducatifs, les chargés de cours et les chargés d'éducation des administrations et services de l'État dépendant du département de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle:

- les principes posés par l'arrêt de la Cour administrative dans le cas individuel toisé sont déclarés d'application générale aux autres employés de l'État dépendant du département de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle sous condition que ces agents se trouvent dans la même situation de fait et de droit que le requérant.
- les contrats de travail à durée déterminée des agents actuellement en service, dont la durée totale n'excède pas encore vingt-quatre mois et qui n'ont pas été renouvelés plus de deux fois, sont/seront requalifiés en contrats de travail à durée indéterminée dès que leur durée totale atteindra vingt-quatre mois ou qu'ils auront été renouvelés plus de deux fois, sur proposition motivée du chef d'administration concerné.

## **Les chargés d'éducation de l'enseignement post-primaire**

En application des décisions du Gouvernement, le Service du personnel des écoles du ministère de l'Éducation nationale a établi avant le début des vacances d'été quelque 500 contrats de chargé d'éducation à durée indéterminée sous le statut de l'employé de l'État.

Ce volume comporte à la fois les contrats établis au bénéfice des chargés d'éducation qui avaient introduit un recours devant les tribunaux administratifs et les contrats établis pour les chargés d'éducation se trouvant ou sur le point de se trouver dans la même situation de fait et de droit que les plaignants.

Conformément à l'arrêt de la Cour administrative, le point de départ de la relation de travail à durée indéterminée a été fixé individuellement non pas ab initio, c'est-à-dire dès la conclusion du premier contrat, mais ex lege, c'est-à-dire vingt-quatre mois à partir du premier engagement.

## **Les chargés de cours de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire**

À la suite de réflexions menées au sein d'un groupe de travail composé de fonctionnaires des ministères de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, de la Fonction publique et de la Réforme administrative ainsi que de représentants du Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (SYVICOL), les ministres de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire ainsi que le président du Syvicol se sont adressés le 26 avril 2007 aux administrations communales, aux syndicats de communes et aux établissements publics placés sous la surveillance des communes, pour leur recommander de procéder, selon le cas, de la manière suivante, à savoir

- de requalifier en contrat de travail à durée indéterminée le dernier contrat à durée déterminée des chargés de direction et chargés de cours d'une classe de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire actuellement en service dont les contrats de travail à durée déterminée auprès de la même commune ou syndicat de communes ont atteint la durée continue totale de vingt-quatre mois ou dont les renouvellements sont supérieurs à deux,
- de requalifier, si elles le désirent, le contrat de travail à durée déterminée des chargés de direction et chargés de cours d'une classe de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire actuellement en service dont les contrats de travail à durée déterminée auprès de la même commune ou du syndicat de communes n'ont pas encore atteint la durée continue totale de vingt-quatre mois ou qui n'ont pas encore été renouvelés plus de deux fois, en contrat de travail à durée indéterminée à partir du moment où sa durée totale atteindra vingt-quatre mois ou qu'il aura été renouvelé plus de deux fois.

Dans la même lettre circulaire, il a été rappelé aux autorités communales et syndicales qu'en vertu de l'article 9 de la loi modifiée du 25 juillet 2002 concernant le remplacement des instituteurs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, tout poste d'enseignant qui n'est pas occupé par un instituteur admis à la fonction, doit être déclaré vacant et publié chaque année dans le cadre de l'organisation scolaire. Cette obligation légale concerne donc également les postes occupés par des chargés de cours bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée.

Étant donné que les bénéficiaires potentiels des mesures ci-dessus tombent à l'heure actuelle dans le domaine de compétence exclusif des autorités communales, les données chiffrées concernant le nombre de nouveaux contrats à durée indéterminée établis ne seront disponibles qu'après réception et analyse des délibérations des conseils communaux concernant l'organisation scolaire pour 2007/2008.

### **Développements futurs**

Le Gouvernement a également décidé en février 2007

1. de faire élaborer les mesures législatives nécessaires à la création d'une réserve nationale de maîtres-auxiliaires pour les lycées et les lycées techniques,
2. d'adapter dans les meilleurs délais la législation concernant la réserve nationale de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire,

en tenant compte du nouveau cadre juridique déterminé par les arrêts de la Cour constitutionnelle et de la Cour administrative.

Après approbation par le Conseil de Gouvernement, les avant-projets de loi en question seront en principe introduits dans la procédure législative au cours du mois de septembre 2007.

## **La promotion d'une alimentation saine et de l'activité physique**

### **Aider les jeunes à développer des comportements et des choix favorables à leur santé**

Apprendre à prendre soin de soi et de son corps commence dès le plus jeune âge. Une alimentation saine et l'activité physique favorisent la santé et le bien-être des élèves, tant sur le plan physique qu'affectif, et ce non seulement dans l'immédiat, mais également à long terme.

La promotion d'un mode de vie sain et actif chez les jeunes est au cœur du plan d'action national *Gesond iessen, méi bewegen*, fondé sur une politique commune des ministères de la Santé, de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, de la Famille et du département ministériel des Sports. Conscients des conséquences résultant de la sédentarité et des habitudes alimentaires malsaines, les quatre départements s'engagent en faveur d'une politique cohérente poursuivant les objectifs suivants :

- la sensibilisation et l'information sur l'importance de modes de vie favorables à la santé physique, psychique et sociale;
- la promotion d'une alimentation saine et équilibrée ;
- la promotion de qualité l'activité motrice, notamment des enfants et adolescents.

### **La promotion de l'activité physique**

#### La définition des compétences à acquérir dans le domaine de l'éducation physique

Suite aux travaux préparatifs effectués au cours de l'année scolaire 2006-2007, des situations d'apprentissage qui visent l'acquisition de compétences dans le domaine de l'éducation physique seront développés, expérimentés et évalués en 2007-2008 dans deux établissements scolaires, le Lycée technique Josy Barthel de Mamer et le Lycée technique du Centre. Parallèlement, une démarche d'implémentation sera élaborée au cours de 2007-2008, de sorte que le nouveau curriculum accompagné d'une documentation appropriée puisse être mis à la disposition des enseignants pour la rentrée 2008.

#### Une leçon supplémentaire en éducation physique en régime préparatoire

La grille horaire des classes modulaires 8MO et 9MO du régime préparatoire comportera, à partir de la rentrée 2007-2008, une leçon supplémentaire en éducation physique, portant à 3 le nombre total de leçons d'éducation physique dans ces classes. Les classes de 7<sup>e</sup> du régime préparatoire tout comme des autres ordres d'enseignement bénéficiaient déjà de 3 leçons.

Le régime préparatoire accueille une majorité de jeunes issus de milieux défavorisés. Or, les études ont montré que ce sont les élèves qui proviennent de classes sociales défavorisées qui pâtissent le plus de déficits en matière de santé physique et d'accès aux activités sportives des fédérations et associations actives dans ce domaine. Il est donc utile de faire profiter en premier lieu le régime préparatoire d'une augmentation des leçons consacrées

aux sports, les infrastructures existantes ne permettant pas d'étendre les 3 leçons aux classes de 6<sup>e</sup>/8<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>/9<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

### Les classes sport-études à l'Institut national des sports (INS)

À partir de la rentrée scolaire 2007-2008, 4 classes sport-études, à savoir 3 classes de 7<sup>e</sup> et une classe de 3<sup>e</sup>, sont organisées à l'Institut national des sports (INS) à Luxembourg-Fetschenhof. Ces classes fonctionnent en tant qu'annexe des classes sportives offertes au Lycée Aline Mayrisch. Le concept des classes sport-études se fonde sur la recherche de solutions sur mesure en parfaite adéquation avec les contraintes liées à l'entraînement et la compétition, permettant ainsi aux jeunes sportifs de concilier la réussite sportive et la réussite scolaire.

### L'initiative « Meter fir Meter »

Dans le cadre du plan d'action *Gesond iessen, méi bewegen* le département des Sports a lancé l'initiative « Meter fir Meter », une action pluriannuelle ayant pour objectif de valoriser certaines activités sportives particulièrement propices au maintien de la santé : la marche, la course à pied, le cyclisme et la natation.

En juin 2007, l'action « Meter fir Meter – Meng Klass leeft e Marathon », organisée par le ministère de l'Éducation nationale en collaboration avec le département des Sports à l'intention des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, a connu un très grand succès : au total, quelque 26.000 élèves de 2.100 classes ont parcouru une distance totale de 123.000 km. En 2007-2008, un projet similaire intitulé « Mir laafen an d'Zukunft » sera lancé dans les lycées et lycées techniques pour permettre aux élèves de découvrir et de développer leur potentiel d'endurance. À l'enseignement primaire, l'accent de l'action « Meter fir Meter » 2008 sera mis sur le cyclisme.

### **La promotion d'une alimentation saine**

La promotion d'une alimentation saine et équilibrée constitue une des priorités du plan d'action national « Gesond iessen, méi bewegen ». Dans le cadre de ce plan d'action, le ministère de l'Éducation nationale entreprend de nombreuses démarches pour sensibiliser les élèves à bannir les aliments à faible valeur nutritive au profit d'aliments sains et frais. L'enjeu est de taille : 1 million de menus du jour par année scolaire sont vendus dans les restaurants scolaires de l'enseignement post-primaire.

- Le ministère a élaboré un arrêté ministériel indiquant tous les produits alimentaires, boissons comprises, autorisés à être diffusés dans les établissements scolaires dépendant directement de lui, de même que leur prix. Cette liste a été analysée et approuvée par le ministère de la Santé et sera mise à jour annuellement. Les responsables de cuisine sont sollicités à confectionner leurs repas sur la base de produits frais qui viennent prioritairement du terroir.

- Afin d'orienter les élèves vers la consommation de menus complets (entrée – plat principal- féculents- légumes – dessert), les restaurants scolaires n'offrent plus de snacks (pizza, quiche, sandwiches....) pendant le déjeuner de midi. La vente de snacks ne se fait que dans les cafétérias. L'offre quotidienne des entrées doit comporter un choix de 3 crudités au minimum, ou bien, en fonction de la taille du site, un salad'bar. De même, des fruits frais doivent être offerts en tant que dessert, les desserts sucrés tels que les pâtisseries ne sont offerts plutôt qu'exceptionnellement. L'offre de produits frités se limite à une fois par semaine.
- À partir de la rentrée scolaire 2007-2008, les restaurants scolaires, de même que les cafétérias n'offrent plus de sodas sucrés ni de confiseries. Le prix de l'eau a été diminué sensiblement afin d'en augmenter la consommation (60 cents au lieu de 1 euro pour 50 cl). En ce qui concerne les distributeurs automatiques, le ministère, en collaboration avec le ministère de la Santé, recommande aux établissements scolaires de réduire les volumes des sodas (33 cl au lieu de 50 cl) et le nombre de confiseries et de canaliser la vente par le biais des prix vers des produits plus sains. De nombreux lycées n'offrent plus du tout de sodas sucrés ni de confiseries dans leurs distributeurs automatiques.
- Les infrastructures de certains établissements scolaires et la demande croissante de repas à midi rendent nécessaire la vente de plats à emporter. Le ministère veille à ce que ces plats soient sains et équilibrés et qu'ils soient accompagnés systématiquement d'un fruit frais.
- Dans le souci que les normes de qualité soient généralisées dans tous les établissements scolaires, le ministère, en collaboration avec le ministère de la Santé, élaborera un « Guide des bonnes pratiques alimentaires », de même que des fiches techniques pour certaines prestations. Tous les restaurants scolaires devront adapter leur offre aux recommandations contenues dans ce guide. Une diététicienne sera chargée d'effectuer un contrôle à priori de la mise en oeuvre de ces recommandations sur base des propositions de menus, de même qu'un contrôle à posteriori lors d'interventions sur place.
- Le ministère offre des repas gratuits aux élèves nécessiteux afin de permettre aux élèves issus d'un milieu défavorisé d'avoir accès à une alimentation saine et équilibrée.

#### Un service eRestauration à l'enseignement post-primaire

Un nouveau système de gestion électronique des réservations et paiements, appelé « eRestauration », est opérationnel dans 4 lycées à partir de la rentrée scolaire 2007/2008. La mise en place dans les autres établissements scolaires sera poursuivie au cours de l'année. Le système permettra aux parents de suivre en ligne les plats achetés par leur enfant et de suivre ainsi ses habitudes alimentaires, de consulter les menus proposés, d'effectuer des réservations et de charger le compte virtuel servant au paiement électronique au restaurant scolaire, à l'aide d'une carte à pré-paiement.

Le détail du projet sera présenté lors d'une conférence de presse en octobre 2007.

## Un cadre de référence pour un meilleur pilotage du système éducatif

L'amélioration de la qualité du système éducatif passe d'un côté par l'implémentation des réformes pédagogiques, et d'autre côté par la mise en place d'un dispositif d'évaluation qui soit un véritable outil pour accompagner, soutenir et développer les mesures mises en place. Il importe donc que l'Éducation nationale se donne les procédures et mécanismes nécessaires pour évaluer si les objectifs poursuivis par l'école, en termes de performance du système éducatif et de la réussite des élèves, ont été atteints.

Pour garantir le caractère objectif et indépendant du dispositif d'évaluation que l'Éducation nationale met progressivement en place depuis quelques années, le ministère s'est associé plus récemment l'expertise et la collaboration de l'Université du Luxembourg et a élaboré un cadre de référence pour le développement d'un système d'évaluation cohérent et performant.

Le dispositif d'évaluation tel que défini dans le cadre de référence poursuit deux objectifs essentiels :

- l'évaluation du système éducatif dans son ensemble et la production d'indicateurs et de données fiables permettant un meilleur pilotage ;
- l'évaluation du degré d'acquisition des socles de compétences par les élèves et la mise à disposition, aux écoles, d'un outil d'évaluation et d'accompagnement dans le cadre de leur développement.

L'évaluation de l'acquisition des compétences des élèves est tant formative que sommative :

L'évaluation formative permet à l'enseignant d'évaluer les forces et faiblesses de chaque élève pour mieux orienter, en cas de besoin, sa démarche d'appui et de remédiation. Des évaluations formatives ont lieu au début du 3<sup>e</sup> cycle de l'enseignement primaire et à la fin des classes de 5<sup>e</sup> / 9<sup>e</sup> de l'enseignement post-primaire.

L'évaluation sommative fait le bilan des compétences de l'élève à un moment donné de son parcours scolaire. Elle a lieu, sous forme d'épreuve standardisée, à la fin du 4<sup>e</sup> cycle de l'enseignement et demeure partie intégrante de la procédure d'orientation dans le cadre du passage de l'enseignement primaire à l'enseignement post-primaire.

Afin d'implémenter le cadre de référence en partenariat avec les écoles et pour donner une meilleure visibilité à la mission d'évaluation assurée par le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques du ministère, une Agence qualité de l'enseignement sera créée dans le cadre de la réorganisation du SCRIPT.

Le détail du cadre de référence sera présenté au mois de novembre 2007.

## **NOUVEAUTÉS ET INFORMATIONS**

## **Extension de l'offre de classes logopédiques régionales**

L'offre de classes logopédiques régionales, fonctionnant sous la tutelle du Centre de Logopédie, est élargie avec l'organisation, à partir de 2007-2008 d'une classe préscolaire à Troisvierges. Deux autres classes préscolaires logopédiques régionales fonctionnent respectivement depuis 2001 à Hosingen et depuis 2006 à Grevenmacher.

L'organisation de classes régionales permet d'éviter aux enfants d'âge préscolaire de longs trajets en bus. Les autres avantages de ces classes sont :

- une intervention rapide et personnalisée des professeurs d'enseignement logopédique auprès des acteurs concernés,
- l'intégration des enfants (ils restent plus près de leur milieu familial et social),
- la réintégration dans les classes de la commune à la fin de la rééducation.

Les élèves scolarisés dans les classes logopédiques présentent principalement un retard du développement du langage, une dysphasie ou des dysgrammatismes et des dyslalies.

Les classes logopédiques sont prises en charge par un team interdisciplinaire composé d'un enseignant de la commune concernée et d'un professeur d'enseignement logopédique du Centre de Logopédie.

Après l'éducation préscolaire, les enfants continuent leur scolarité au Centre de Logopédie ou sont réintégrés dans une classe de leur commune.

## **Mise en place d'un centre de consultation pour élèves présentant des troubles psychologiques**

La détection et la prise en charge précoces des troubles psychologiques chez les enfants et les adolescents constitue certainement une voie prometteuse pour éviter leur aggravation et les conséquences qui en découlent. C'est dans cette optique que le service psychopédagogique du Centre hospitalier du Kirchberg et le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle ont réuni leurs efforts pour mettre en place, en automne 2007, un centre de consultation à l'intention des jeunes nécessitant un encadrement thérapeutique mais non psychiatrique. Une équipe composée d'un médecin et de plusieurs psychologues et psychothérapeutes accueillera les élèves, établira un diagnostic et offrira un suivi personnalisé et adapté.

Le détail du projet sera présenté en décembre 2007.

## **Rendez-vous importants du premier trimestre 2007-2008**

### **25 septembre 2007**

#### **Signature d'une convention de collaboration entre l'Université du Luxembourg et le ministère de l'Éducation nationale**

Le 25 septembre 2007 le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et l'Université du Luxembourg signeront une convention de collaboration qui précisera et développera les domaines de coopération entre les deux institutions. Les missions de l'Université dans le cadre de cette convention sont les suivantes :

- participer à la mise en œuvre d'une stratégie de pilotage du système éducatif au niveau national à travers la définition et la validation d'indicateurs servant à évaluer le système scolaire luxembourgeois,
- coopérer au niveau de la définition, de l'implémentation et de l'évaluation des socles de compétences pour les différents cycles de l'enseignement primaire et de l'enseignement post primaire,
- évaluer les différents projets d'innovation pédagogique,
- participer à la mise en œuvre du plan d'action sur le réajustement de l'enseignement des langues.

Tous les projets de coopération s'inscrivent à la fois dans le cadre des orientations politiques poursuivies par le ministère et dans les axes de recherche des différentes unités de recherche de l'Université du Luxembourg. Ils sont conçus comme des activités de coopération à plus long terme entre les deux institutions et susceptibles d'être reconduits.

### **26 septembre 2007**

#### **Journée européenne des langues**

Le 26 septembre sera la Journée européenne des langues. Proclamée par le Conseil de l'Europe, elle a pour objectif de célébrer la diversité linguistique et de promouvoir l'apprentissage des langues à travers l'Europe.

Dans le cadre de cette journée, le ministère publiera un livre de recettes multiculturel sous le titre de « 24 kulinarisch Entdeckungen ». Ce livre comprend 24 recettes originaires des huit pays qui sont majoritairement représentés dans nos écoles préscolaires et primaires : le Luxembourg, le Portugal, la France, la Belgique, l'Allemagne, les pays de l'Ex-Yougoslavie, l'Italie et le Cap-Vert.

Les différents plats sont présentés dans les trois langues nationales du Luxembourg et dans la langue nationale du pays dont la recette est originaire. En même temps, le livre fournit des informations sur les pays mentionnés et raconte l'histoire illustrée du cuisinier Gomio et de son invité extraordinaire. L'approche n'est donc pas seulement culinaire : « 24 kulinarisch Entdeckungen » touche surtout aux domaines des langues, des connaissances du monde et de la culture.

Le livre de cuisine sera distribué dans une première étape aux élèves des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années d'études de l'enseignement primaire. Il a été réalisé en collaboration avec M. Carlo Sauber, cuisinier et enseignant au Lycée technique de Bonnevoie.

**28 novembre 2007**

**Publication des résultats de l'étude PIRLS**

L'école primaire luxembourgeoise a participé à l'étude PIRLS (Progress in Reading Literacy Survey) en 2006. Tous les élèves de la 5<sup>e</sup> année d'études se sont soumis à deux épreuves de lecture en langue allemande. Les élèves, leurs parents et leurs enseignants ont également été invités à répondre à des questionnaires en relation avec la lecture. Les résultats ainsi que le rapport final seront publiés le 28 novembre 2007.

**4 décembre 2007**

**Publication des résultats de l'étude PISA**

Le test de la troisième enquête PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des Élèves) a été effectué en 2006 dans tous les pays de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques). Le domaine principal du test en 2006 a porté sur les sciences (*scientific literacy*). La lecture et les mathématiques ont été prises en compte comme domaines mineurs. Au Luxembourg, tous les élèves de 15 ans fréquentant les lycées de l'enseignement secondaire et secondaire technique, y compris l'enseignement modulaire, de même que les écoles privées subventionnées par l'État et l'École européenne, ont participé à l'étude. La publication des résultats de l'enquête PISA 2006 est prévue pour le 4 décembre 2007.

## Droits de l'Homme et citoyenneté démocratique

- Journée de la Mémoire  
Pour la Journée de la Mémoire qui est célébrée chaque année le 27 janvier, une impressionnante exposition sera ouverte à l'Abbaye de Neumünster. Plusieurs partenaires contribuent à la réalisation de cette exposition : des enseignants et élèves du Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette, le Service national de la Jeunesse, Les Territoires de la Mémoire asbl de Liège et le Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé. L'exposition permettra aux élèves et à chaque visiteur de se remémorer le passé, de réfléchir sur le présent et de réagir par des actions concrètes pour créer un futur paisible.
- Dans le cadre d'un projet de formation européenne « Passeurs de Mémoire », les enseignants pourront participer à des visites et séminaires organisés avec Les Territoires de la Mémoire de Liège.
- À l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, plus de 1000 jeunes européens se réuniront sur le site du camp de Buchenwald en mars/avril 2008 à titre de manifestation symbole d'une jeunesse européenne pour la démocratie et contre le fascisme. Une délégation de jeunes luxembourgeois pourra participer à ce projet organisé par la Fédération internationale de la Résistance.
- En octobre 2007, une enquête en ligne sur la pratique des jeux de hasard sera organisée auprès de jeunes lycéens des classes de 7<sup>e</sup> et de 10<sup>e</sup>/IV<sup>e</sup> avec la participation de l'asbl « Anonym Glécksspiller » et du Centre de Prévention des Toxicomanies.
- Le ministère soutiendra l'ONG Christian Solidarity International asbl dans la réalisation d'un livre « Wir entdecken die Entwicklungshilfe ». Cette publication contribuera à faire comprendre aux plus jeunes les enjeux de la coopération au développement et de la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. Il s'agit d'illustrer de manière concrète et compréhensible les nombreux problèmes auxquels doivent faire face certains enfants dans les pays en développement et de sensibiliser nos enfants à ces questions.
- Le ministère et le Service national de la Jeunesse ont pris l'initiative de publier un fascicule de bonnes pratiques sur l'éducation à la citoyenneté. Cette brochure aidera les écoles dans la réalisation de projets touchant l'éducation aux droits de l'Homme et à la citoyenneté démocratique.
- Dans le cadre de l'enquête internationale sur l'éducation à la citoyenneté qui se déroulera au printemps 2009, un pré-test sera organisé en octobre 2007 dans cinq lycées en étroite collaboration avec l'Université du Luxembourg. Ce pré-test servira à retravailler les questionnaires destinés aux directions, aux enseignants et aux élèves en vue de l'enquête principale en 2009.
- Le ministère, le Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS), la Conférence nationale des élèves (CNEL) et le Service national de la jeunesse (SNJ) travaillent à sensibiliser les élèves à s'impliquer davantage dans le comité des élèves, le conseil d'éducation et la conférence nationale des élèves. Pour dynamiser le dispositif « comité des élèves » les éducateurs des SPOS serviront de personnes de ressource et de contact pour les membres des comités d'élèves. Des formations seront offertes aux élèves et un livret de bonnes pratiques sera élaboré.

## **Scolarisation des enfants de langue étrangère**

### **Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA)**

En septembre 2005, le ministère a mis en place une « Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA, tél. 247-85277) », dont le but est de faciliter l'insertion scolaire des élèves de langue étrangère et d'informer les parents et les enseignants. Après établissement d'un dossier scolaire avec les acquis scolaires et linguistiques, la CASNA guide les élèves de plus de 12 ans vers un lycée correspondant à leur profil.

Du 1.9.2006 au 31.8.2007, le CASNA a reçu 442 élèves de plus de 12 ans et leurs familles. Plus de la moitié des nouveaux arrivants étaient de nationalité portugaise.

Les élèves qui maîtrisent les langues d'enseignement intègrent les classes régulières de l'enseignement secondaire ou secondaire technique. Les autres élèves sont orientés en fonction de leur niveau scolaire et de leurs connaissances en langues vers des classes d'accueil ou d'insertion.

Dans le cycle moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique, diverses formations professionnelles sont offertes en langue française.

Des classes d'insertion pour jeunes adultes de 16 à 17 ans, n'ayant pas les compétences de base en français, anglais et mathématiques pour l'accès à des études ultérieures, respectivement à la vie professionnelle, fonctionnent à Luxembourg et à Mersch, en collaboration avec le Centre de Langues Luxembourg.

### **Médiateurs interculturels**

Les médiateurs interculturels parlant, outre les langues officielles du Luxembourg, albanais, bulgare, chinois, créole (capverdien), italien, perse, portugais, russe et serbo-croate, peuvent renseigner l'enseignant sur les connaissances des élèves en langue maternelle et favoriser l'insertion scolaire. (Service gratuit, tél. 478 5136).

### **Lycées offrant des classes Allet à l'enseignement secondaire (VIIe, VIe et Ve)**

Les classes Allet (allemand langue étrangère) accueillent des élèves d'un très bon niveau en français et en mathématiques, ayant certaines faiblesses en allemand. Ils y suivent, jusqu'en classe de Ve, un cours de langue allemande adapté à leurs besoins spécifiques.

Ces classes sont offertes au Lycée classique de Diekirch, au Lycée Hubert Clément d'Esch/Alzette, au Lycée classique d'Echternach, au Lycée de Garçons Luxembourg et au Lycée technique de Bonnevoie (Luxembourg).

Le nombre d'élèves est plus ou moins équivalent à celui de l'année passée. Cette année, 75 élèves sont inscrits en classe de VIIe, 55 en classe de VIe et 60 en classe de Ve (total : 190 élèves).

## **Cours de portugais dans l'enseignement secondaire**

Des cours à option de portugais pour débutants sont offerts à partir des classes de IIIe dans les lycées suivants : Lycée de Garçons Luxembourg, Lycée de Garçons Esch-sur-Alzette et Lycée classique de Diekirch.

Comme pour les années précédentes, il n'y a pas eu assez d'intéressés pour des cours de portugais 4<sup>e</sup> langue.

## **Bac international**

Des classes préparatoires au bac international en langue française fonctionnent au Lycée technique du Centre depuis la rentrée 2006-2007 (4<sup>e</sup> classe internationale: 16 élèves ; 3<sup>e</sup> classe internationale: 18 élèves).

Une classe de Ve internationale en langue anglaise, avec 11 élèves, vient d'être mise en place à l'Athénée.

Ces classes sont destinées aux jeunes récemment arrivés au pays ou aux jeunes optant pour des études secondaires en langue respectivement française ou anglaise, tous capables de suivre un enseignement secondaire de haut niveau.

Les demandes d'admission sont traitées individuellement, et les élèves doivent se soumettre à un test de mathématiques et de langues.

## Enseignement secondaire technique 2007/2008

### Classes d'accueil, classes d'insertion

<b>Cycle inférieur</b>	LTC	LTE	LTMA	IIOSL	LII
Classes d'accueil	X	X	X	X	X
Classes d'insertion cycle inférieur	X <sup>1</sup>	7STA 9PRF	8POF		8POF
Classes d'insertion régime préparatoire	X <sup>2</sup>	X <sup>2</sup>	8MOF	9MOF	

1) 7STA, 7STF / 8TEA, 8TEF, 8POA, 8POF / 9TEA, 9TEF, 9POA, 9POF, 9PRF.

2) 7, 8, 9 MOF

### Classes à régime linguistique spécifique (à langue véhiculaire française)

#### Régime professionnel

	LTB	LTC	LTPS	LTE	LTMA	LTl	LTEt	LTHAH
<b>Apprentissage CATP: Certificat d'aptitude technique et professionnelle</b>								
Aide-soignant			X					
Boucher	X <sup>3</sup>							
Boulangier	X <sup>3</sup>							
Coiffeur		X						
Cuisinier	X <sup>3</sup>							X
Hôtelier-Restaurateur								X
Installateur chauffage		X					X <sup>3</sup>	
Installateur sanitaire		X					X <sup>3</sup>	
Mécanicien automobile							X	
Métiers de l'électricité				X				
Métiers de la mode	X <sup>3</sup>							
Restaurateur, option cuisine / option service								X
Serveur	X <sup>3</sup>							
Traiteur	X <sup>3</sup>							
Vendeur						X		

#### Apprentissage CIP: Certificat d'initiation technique et professionnelle

Electricité		X		X <sup>3</sup>			X <sup>3</sup>	
Installateur Chauffage		X		X <sup>3</sup>			X <sup>3</sup>	
Installateur Sanitaire		X		X <sup>3</sup>				
Mécanicien automobile		X		X <sup>3</sup>			X <sup>3</sup>	
Vendeur		X			X <sup>3</sup>		X <sup>3</sup>	

#### Apprentissage CCM: Certificat de capacité manuelle

Coiffeur		X		X <sup>3</sup>			X <sup>3</sup>	
----------	--	---	--	----------------	--	--	----------------	--

#### Régime de la formation de technicien

	LTC	LTE	LTHAH
Division administrative et commerciale (FR)	X		
Division électrotechnique (FR)		X	
Technicien en hôtellerie			X
Technicien en tourisme			X

#### Régime technique

	LTC	LTPS
Division technique générale (FR)	X	
Division administrative et commerciale (FR)	X	
Div. des profess. de santé + des profess. social.	X <sup>4</sup>	X <sup>4</sup>

3) formation bilingue

4) 10e + 11e au LTC, 12e-14e au LTPS

## Les nouvelles éditions de manuels scolaires

### *Enseignement primaire*

Hörpfad (CD-Rom) (L)

Dschumanji, Lesebuch für das 3. Schuljahr, Band 1 mit Hör-CD  
Dschumanji, Lesebuch für das 3. Schuljahr, Band 2 mit Hör-CD

Sprachbuch für das 4. Schuljahr  
Hörbuch (zum Sprachbuch 4. Schuljahr) (L)

Leseluchs-Sachtexte und Lesetipps für das 5. Schuljahr

Mathématiques 6 (L) Französische Übersetzung des Buches Mathematik 6

Lëtzebuenger Géographie, version française (5e et 6 année d'études) (L)

Die Zeitmaschine, Geschichtsbuch für das 5. und 6. Schuljahr  
Arbeitsblätter zum Geschichtsbuch für das 5. und 6. Schuljahr (Teil 1+2)  
Lehrerhandreichung zum Geschichtsbuch für das 5. und 6. Schuljahr  
Transparente zum Geschichtsbuch für das 5. und 6. Schuljahr (L)  
Zeitleiste 5. und 6. Schuljahr (L)

Musik 2 LIVE: Die musikalischen Parameter (3. Schuljahr) (L)

Papageno, Papagena (1. bis 6. Schuljahr) (S)

CD2 Lies a fléi, eng Auswiel vu virgeliesenen Texter aus dem Buch (L)

Lies a fléi – de Katalog

Enseignement primaire: carnet de liaison

### *Enseignement secondaire et secondaire technique*

Entdecken und Verstehen: Geschichtsbuch für den Technischen Sekundarunterricht in Luxemburg, Band 1 (7te Klasse)

Geographie für Luxemburg, Band 3, classe de 5e de l'enseignement secondaire

Portail 2, Grammaire française, classe de 6<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire

Repère 3, Grammaire française, édition provisoire, classe de 5<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire

Cours d'instruction civique, nouvelle édition, classe de 2<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire

« Die Belle Epoque » et « Musik im Ersten Weltkrieg », édition provisoire, classe de 1<sup>re</sup> de la section E de l'enseignement secondaire

Collegium logicum, manuel de philosophie, édition provisoire, classe de 1<sup>re</sup> des sections A, D et G de l'enseignement secondaire

## Calendrier de l'année scolaire 2007-2008

L'année scolaire commence le samedi 15 septembre 2007 et finit le mardi 15 juillet 2008.

1. Le congé de la Toussaint commence le samedi 27 octobre 2007 et finit le dimanche 4 novembre 2007.
2. Les vacances de Noël commencent le samedi 22 décembre 2007 et finissent le dimanche 6 janvier 2008.
3. Le congé de Carnaval commence le samedi 2 février 2008 et finit le dimanche 10 février 2008.
4. Les vacances de Pâques commencent le samedi 22 mars 2008 et finissent le dimanche 6 avril 2008.
5. Jour férié légal : le jeudi 1<sup>er</sup> mai 2008
6. Jour de congé pour l'Ascension: le jeudi 1<sup>er</sup> mai 2008
7. Le congé de la Pentecôte commence le samedi 10 mai 2008 et finit le dimanche 18 mai 2008.
8. Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de SAR le Grand-Duc: le lundi 23 juin 2008.
9. Les vacances d'été commencent le mercredi 16 juillet 2008 et finissent le dimanche 14 septembre 2008.

## **LES RESSOURCES DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

## Les ressources humaines

### La planification des besoins en personnel enseignant

#### L'enseignement primaire et l'éducation préscolaire

La mise en application progressive du nouvel outil informatique Scol@ria permet à la fois de déterminer avec plus de précision l'état actuel des ressources humaines de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et d'établir des prévisions pluriannuelles plus fiables.

Il se confirme que les besoins en personnel enseignant breveté pour l'éducation préscolaire se stabilisent, de sorte que le Conseil de Gouvernement a décidé de limiter à 75 personnes le nombre des candidates et candidats à admettre à l'issue du concours 2007 réglant l'accès à la fonction d'institutrice et d'instituteur de l'éducation préscolaire.

Pour l'enseignement primaire par contre, les besoins en personnel enseignant breveté restent importants de sorte qu'une limitation du nombre des admissions n'est pas envisagée à brève échéance.

#### L'enseignement post-primaire

Le programme de recrutement quinquennal arrêté par le Gouvernement en 2006 pourra être maintenu pour les années à venir:

Année scolaire 2007/2008	195 postes
Année scolaire 2008/2009	200 postes
Année scolaire 2009/2010	205 postes
Année scolaire 2010/2011	210 postes

Il ressort également du même rapport de planification que les besoins en personnel demeurent assez élevés pour les langues, les mathématiques ainsi que pour l'enseignement préparatoire, alors qu'ils sont nettement moindres dans d'autres branches, comme les sciences naturelles ou l'histoire.

Il y a lieu de souligner les difficultés croissantes que pose le recrutement en nombre suffisant des maîtres d'enseignement technique qui sont chargés plus spécialement dans l'enseignement secondaire technique de la formation pratique en atelier. En effet, depuis plusieurs années, le nombre des candidatures pour les différents corps de métiers va en s'amenuisant, alors que les jurys des examens-concours de recrutement concernés signalent parallèlement une baisse significative du niveau de qualification de nombreux candidats.

### Les ressources humaines en 2007-2008

Les ressources humaines engagées par le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle pour garantir le fonctionnement adéquat des différents ordres

d'enseignement publics s'élèvent à plus de dix mille personnes, comprenant non seulement le corps enseignant, mais également les membres des directions et un nombre de plus en plus important de fonctionnaires et d'employés assurant l'encadrement psychologique et socio-éducatif des élèves. S'y ajoutent les membres des carrières administratives et techniques, sans oublier le personnel des restaurants et des internats scolaires ainsi que le personnel d'entretien.

### Éducation préscolaire et enseignement primaire

Pour la rentrée scolaire 2007/2008, le nombre des nouveaux enseignants brevetés admis à la fonction d'institutrice ou d'instituteur se présente provisoirement comme suit :

	Femmes	Hommes	Total
Éducation préscolaire	48	1	49
Enseignement primaire	111	43	154
Total	159	44	203

### *La réserve nationale de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire*

À partir de la rentrée 2007/2008, 42 chargés de cours à durée indéterminée (38 femmes et 4 hommes) viennent renforcer la réserve de suppléants créée par la loi modifiée du 25 juillet 2002 concernant le remplacement des instituteurs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

L'effectif total de la réserve nationale de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire comprend actuellement 349 enseignants (324 femmes et 25 hommes).

Quelque 110 chargés de cours à durée indéterminée de la réserve bénéficieront pendant l'année scolaire 2007/2008 d'un congé sans traitement. En effet, ces chargés de cours ont bénéficié de la validation de leurs acquis professionnels ou de leurs études supérieures en vue de fréquenter à l'Université du Luxembourg les cours de la 3<sup>ème</sup> année de formation pour l'obtention du certificat d'études pédagogiques (CEP), option "éducation préscolaire" ou option "enseignement primaire". Ce certificat sera délivré pour la dernière fois par l'Université du Luxembourg à l'issue de l'année académique 2007/2008.

### Enseignement post-primaire

Le plan de recrutement pour 2006/2007 prévoyait le recrutement de 190 nouveaux enseignants brevetés pour les lycées et les lycées techniques.

A l'issue des 2 sessions des examens-concours de recrutement pour les enseignants du post-primaire et suite à l'appel aux candidatures pour les enseignants du régime préparatoire, le nombre d'enseignants entrant en service ou admis au stage pédagogique au courant de l'année scolaire 2007/2008 se présente comme suit:

	Femmes	Hommes	Total
Stagiaires - professeurs / - maîtres	84	69	153
Instituteurs d'enseignement préparatoire	12	11	23
	96	80	176

Si l'on constate que par rapport au plan arrêté, 14 postes (190 – 176) n'ont pas pu être occupés, il faut cependant souligner que parmi les 153 nouveaux enseignants stagiaires

figurent pas moins de 104 anciens chargés d'éducation dont la situation professionnelle pourra ainsi être régularisée.

Par ailleurs, le plan de recrutement pour l'exercice 2007/2008 prévoit l'engagement de 195 nouveaux enseignants, dont 175 professeurs et maîtres et 20 institutrices et instituteurs d'enseignement préparatoire. À la suite de l'appel aux candidatures publié en été 2007, plus de 500 candidates et candidats se sont inscrits en vue de participer aux épreuves de la première session des examens-concours de recrutement organisées à partir d'octobre prochain. L'expérience montre cependant que le nombre élevé de candidatures se réduira sensiblement après la vérification des dossiers.

Pour l'année scolaire 2007/2008, il faudra donc continuer à recourir aux services d'un certain nombre de nouveaux chargés d'éducation à durée déterminée et à tâche complète ou partielle ainsi qu'à la prestation d'un nombre élevé de leçons supplémentaires par le corps enseignant en place.

## **Les infrastructures scolaires**

### **Débloccage du problème de la pénurie d'espace scolaire au Nord du pays**

Pour résoudre à court terme le problème de pénurie d'espace scolaire au Nord du pays, précisément à Diekirch et à Ettelbrück, un agrandissement de l'annexe du Lycée technique d'Ettelbruck à Diekirch, située entre le Lycée classique de Diekirch et le Lycée technique hôtelier Alexis Heck a été réalisé. Cette structure fonctionne à partir de la rentrée scolaire 2007-2008 comme bâtiment provisoire du Nordstadlycée, créé par la loi du 13 juillet 2007, en attendant le choix d'un site d'implantation définitif.

Pour sa première année de fonctionnement, le Nordstadlycée accueille un total de 539 élèves, dont 20 inscrits en classe de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire, 220 au cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique, 227 au régime préparatoire et 27 en formation professionnelle.

Par ailleurs, le gouvernement a choisi d'implanter à Gilsdorf les nouvelles infrastructures du Lycée technique agricole ; la nature de ce terrain facilement aménageable permet en effet de répondre parfaitement aux besoins d'exploitation agricole qui se posent dans le cadre de la formation offerte par ce lycée. La proximité du Lycée classique de Diekirch et du Lycée technique hôtelier Alexis Heck présentera l'avantage de faciliter l'organisation des transports scolaires, l'utilisation d'infrastructures sportives communes, etc.

### **Le Uelzechtlycée à Dommeldange**

Le Uelzechtlycée à Dommeldange ouvre ses portes à la rentrée scolaire 2007-2008 en accueillant 558 élèves, dont 423 inscrits au cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique et 135 inscrits au régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique.

### **Le co-financement des écoles privées**

Outre les projets d'infrastructures de l'enseignement public, le gouvernement luxembourgeois participe également généreusement au financement des écoles privées. Conformément à la loi du 13 juin 2003 concernant les relations entre l'État et l'enseignement privé, les projets de construction suivants actuellement sous chantier sont co-financés par l'État à raison de 80% :

- Lycée technique privé Emile Metz: rénovation d'une aile du bâtiment;
- Écoles privées Fieldgen et Ste Anne: agrandissements et transformations des bâtiments scolaires et des installations sportives;
- International School of Luxembourg: extension de la capacité d'accueil par l'installation de salles de classe préfabriquées;
- St George's International School: construction d'un bâtiment scolaire à Hamm.

Les préparatifs pour la construction d'un complexe scolaire dans l'intérêt du Lycée Vauban à Gasperich sont en cours, le chantier devra être entamé en 2008.

## Tableau synoptique des projets d'infrastructures scolaires

### Création de nouveaux lycées à court et à moyen terme

ÉCOLE	PROJET	BILAN CAPACITE	ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET
Lycée à Clervaux	Construction d'un nouveau lycée	Capacité d'accueil: 1.200 – 1.400 élèves	Le 21/07/06, le Conseil de Gouvernement se prononce pour l'implantation d'un nouveau lycée à Clervaux. À présent le terrain de la société CTI-Systems à Clervaux a été acheté par l'État. Le programme de construction sera transmis au Ministère des Travaux Publics après la rentrée scolaire 2007
Lycée Belval Ouest	Construction d'un nouveau bâtiment	Capacité d'accueil: 1.500 élèves	Mise en service: septembre 2011
Lycée à Junglinster	Construction d'un nouveau bâtiment	Capacité d'accueil: 1.450 élèves 33 salles de classe normales (80 m <sup>2</sup> ) et 19 à taille réduite (63 m <sup>2</sup> )	Avant projet définitif: 2006 Autorisation du Conseil de Gouvernement pour la construction en question: 27/07/07 Début chantier: septembre 2008 Mise en service: septembre 2011 Remarque: Retards dans la planification dus: - à une révision substantielle du programme de construction initial, - problèmes d'acquisition des terrains.
Lycée à Differdange	Construction d'un nouveau lycée	Capacité d'accueil: 1.200 élèves	Programme de construction sera transmis au Ministère des Travaux Publics après la rentrée scolaire 2007
Nordstadlycée	Construction d'un nouveau lycée (implantation définitive)	Capacité d'accueil: 1.200 élèves 50 classes à plein temps	Le programme de construction est en voie d'élaboration et sera transmis au Ministère des Travaux Publics en automne 2007. Site d'implantation probable: rue Salentiny à Ettelbruck (Campus scolaire avec les écoles suivantes): - le Lycée technique d'Ettelbruck; - le Nordstadlycée; - le Lycée technique pour professions de Santé, centre de formation du Nord.
Lycée supplémentaire dans la région du Sud-Est du pays	Construction d'un nouveau lycée pour le secteur Sud-Est	Capacité d'accueil: + - 1.200 élèves	Étude du groupe de travail du plan directeur sectoriel lycées est en voie d'élaboration.

## Projets de construction en cours de réalisation

ÉCOLE	PROJET	BILAN CAPACITE	ÉTAT D'AVANCEMENT CHANTIER
Atert Lycée à Rédange	Construction d'un nouveau lycée	Capacité d'accueil: 1.200 élèves 43 salles de classe normales	Début du chantier: septembre 2004 (travaux préparatoires); Mise en service: septembre 2008
Lycée technique Mathias Adam à Pétange	Construction d'un nouveau bâtiment	Capacité d'accueil: 1.800 élèves 65 salles de classe normales et 12 salles de cl. à taille réduite	Début chantier: juin 2004 gros- œuvres Mise en service: septembre 2008 Remarque: retards dus à l'annulation de diverses soumissions et périodes d'intempéries prolongées durant les hivers 2004/05 et 2005/06.
Lycée technique pour Professions éducatives et sociales	Construction d'un nouveau bâtiment à Mersch (procédure Public private partnership (PPP))	Capacité d'accueil: 900 élèves 34 salles de classe normales Infrastructures communes LTPES et NEIE LYCEE: restaurant: 500 places internat: 120 places	Réalisation du projet moyennant procédure du marché négocié (art. 46c loi du 30/06/03 sur les marchés) après publication d'un avis d'adjudication et sélection des candidats selon les critères qualitatifs connus dans des cas exceptionnels. Procédure d'adjudication lancée mi-août 2007. Accord du Conseil de Gouvernement en date du 06/07/07. Mise en service: septembre 2010
Lycée technique pour Professions de Santé	Construction d'un Lycée technique pour Professions de Santé à Luxembourg	Capacité d'accueil: 780 élèves 42 salles de classe normales	Dépôt du projet de loi à la Chambre des Députés: 06/02/07
Neie Lycée	Construction d'un nouveau bâtiment à Mersch (procédure Public private partnership (PPP))	Capacité d'accueil: 700 élèves 36 salles de cl. normales Infrastructures communes LTPES et NEIE LYCEE: restaurant; infrastr. sportives; cafétéria; théâtre/cirque; internat; parc de récréation; restaurant: 500 places internat: 120 places	Réalisation du projet moyennant procédure du marché négocié (art. 46c loi du 30/06/03 sur les marchés) après publication d'un avis d'adjudication et sélection des candidats selon les critères qualitatifs connus dans des cas exceptionnels (...). Procédure d'adjudication lancée mi-août 2007. Accord du Conseil du Gouvernement en date du 06/07/07. Mise en service: septembre 2010
Lycée «Sports Études»	Construction d'une infrastructure provisoire (identique au bâtiment provisoire pour le Lycée technique pour Professions éducatives et sociales à Mersch)	Capacité d'accueil: 450 élèves 21 salles de cl. normales	Programme de construction sera transmis au Ministère des Travaux Publics après la rentrée scolaire 2007. Site d'implantation: Institut National des Sports au Fetschenhof (INS). Procédure de reclassement pour cette structure à entamer par l'Administration des Bâtiments Publics. À partir de la rentrée scolaire en septembre 2007, 4 classes (trois 7 <sup>e</sup> et une 3 <sup>e</sup> ) fonctionneront au bâtiment administratif de l'INS. Mise en service de la structure provisoire: septembre 2008

## Projets de construction en phase de planification

ÉCOLE	PROJET	BILAN CAPACITE	ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET
Lycée technique Agricole	Construction d'un nouveau bâtiment	Capacité d'accueil: 600 élèves 20 salles de classe; salles spéciales; internat pour quelque 50 élèves	Après avoir obtenu l'approbation de la Commission d'analyse critique, l'avant-projet de loi relative à la construction du nouveau bâtiment à Gilsdorf est en voie de finalisation en vue de pouvoir être introduit dans la procédure législative.
École Européenne à Mamer	Construction d'un 2 <sup>e</sup> bâtiment pour l'École Européenne à Mamer	Capacité d'accueil: 3.000 élèves	Décision définitive de la Commission d'analyse critique quant à la construction d'une 2 <sup>e</sup> École Européenne à Mamer en date du 26/06/2007. La procédure quant à l'avant-projet définitif pourra être entamée par le Ministère des Travaux Publics.
Centre national la Formation professionnelle continue (CNFPC) – Centre de formation «Centre»	Construction d'un nouveau bâtiment pour le secteur Centre		Dossier resté en suspens: - Le site Helfent ne se prête pas pour les formations offertes par le CNFPC; - Un terrain approprié est à trouver pour la construction de ce bâtiment.
Centre national la Formation professionnelle continue (CNFPC) – Centre de formation «Nord»	Construction d'un nouveau bâtiment pour le secteur Nord		Les limites de capacité du CNFPC-Ettelbruck sont déjà dépassées. Un terrain approprié doit être trouvé pour la construction d'un nouveau centre.
Éducation différenciée	Construction d'ateliers pour les besoins du Service de l'Éducation différenciée		Un terrain approprié est à trouver pour la construction de ces ateliers.

## Projets d'agrandissement de bâtiments scolaires existants en cours de réalisation

ÉCOLE	PROJET	BILAN CAPACITE	ÉTAT D'AVANCEMENT CHANTIER
Lycée classique Diekirch	Construction d'un ensemble immobilier dans le cadre de l'extension du lycée	Capacité d'accueil: 1.200 élèves	Dernière phase des travaux en cours: Transformation de la partie du bâtiment qui a abrité l'ancien internat, ceci après la mise en service du nouvel Internat à Diekirch. Début chantier (phase 9 et 10): septembre 2006 Mise en service: septembre 2008
Lycée du Nord à Wiltz	Agrandissement – 2 <sup>e</sup> phase	Capacité d'accueil: 1.500 élèves	Mise en service: bloc ateliers: septembre 2007 bloc sport: avril 2008 bloc classes: septembre 2009 extérieurs: 2010
Lycée technique Esch – Lallange	Agrandissement et réaménagement du Lycée technique de Lallange	Capacité d'accueil: 1.500 élèves 53 classes normales	Début chantier: 31 janvier 2006 Mise en service: septembre 2009

ÉCOLE	PROJET	BILAN CAPACITE	ÉTAT D'AVANCEMENT CHANTIER
Neie Lycée	Extension de l'infrastructure provisoire existante à Hollerich	Infrastructures supplémentaires créées pour la rentrée scolaire en septembre 2007: 7 salles de classe normales; 1 salle d'équipe	Mise en service: septembre 2007
Lycée technique pour professions de santé, centre de formation Nord à Warken	Extension de l'infrastructure provisoire existante	2 salles de cl. 88 m2 2 salles de cl. 63 m2 2 salles de cl. 56 m2 1 espace «calme» 1 séjour	Travaux de préparation achevés (début 1 <sup>er</sup> juin 2007) installation pavillons le 9 août 2007 réception nouvelles infrastructures, le 15 septembre 2007

Projets d'agrandissement de bâtiments scolaires existants en phase de planification

ÉCOLE	PROJET	BILAN CAPACITE	ÉTAT D'AVANCEMENT CHANTIER
Lycée technique du Centre	Construction d'un hall sportif		Le programme relatif à la construction d'une infrastructure sportive répondant aux besoins du Lycée technique du Centre est en voie d'élaboration.
Lycée technique Joseph Bech (LTJB)	Extension du Lycée technique Joseph Bech		Pour des raisons techniques (instabilité d'une aile du LTJB constatée lors des travaux de réaménagement) le projet voté le 13 avril 98 n'a pas pu être exécuté comme prévu étant donné que l'enveloppe budgétaire votée était largement insuffisante face aux nouveaux problèmes. Vu l'accroissement de la population scolaire qui se fait remarquer aussi au LTJB, un nouvel avant-projet sur l'extension de cette école a été transmise au Ministère des Travaux Publics en date du 17/07/07. La commission d'analyse critique s'est prononcée en faveur du projet d'extension.

## Importants projets de transformation

ÉCOLE	PROJET	BILAN CAPACITE	ÉTAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER / PROJET
Athénée de Luxembourg	Transformation et remise en état du bâtiment	Capacité d'accueil: 1.300 élèves (restera inchangée)	Le programme de rénovation a été transmis aux Travaux Publics (TP) en date du 31/01/07. Étude de faisabilité approfondie en cours.
Lycée technique des Arts et Métiers	Agrandissement cantine et création d'espace supplémentaire pour l'éducation sportive	Capacité d'accueil: cantine 350 élèves + structures d'accueil et cafétéria	Ayant obtenu l'accord de la Commission d'analyse critique le 11/07/07, le projet pourra être entamé par l'Administration des Bâtiments Publics
Lycée technique des Arts et Métiers	Création d'espace supplémentaire pour l'éducation sportive		Ce projet, à considérer comme projet séparé, est dans la phase d'étude et sera soumis à part à l'approbation de la Commission d'analyse critique.
Lycée technique Mathias Adam à Differdange – annexe Jenker	Transformation et extension du bâtiment Jenker	Capacité d'accueil: 350 élèves 18 salles de classe normales	Début chantier: avril 2007 Mise en service: septembre 2009 Renouvellement toiture septembre 2007 Démolition aile atelier/salle des sports et containers en septembre 2007 Transformation bâtiment principal avec salles de classe et administration après déménagement dans le bâtiment actuel du Lycée technique Mathias Adam (après son déménagement dans le nouveau bâtiment) en 2008.
Lycée technique Nic. Biever	Restructuration et extension du Lycée technique Nic Biever	Capacité d'accueil: 1.400 élèves Phase 1) Bâtiment B1 et bâtiment Wolkeschdahl (régime préparatoire) 23 salles cl. normales 6 salles spéciales Phase 2) Bâtiment principal; classes et s. spéciales; 31 salles cl. normales 17 salles cl. spéciales;	Début chantier phase I: 2001 Mise en service Phase 1: bâtiment B1: septembre 2003; bât. Wolkeschdahl: septembre 2005 Début chantier phase II: sept. 2005 Mise en service phase II: septembre 2008
Centre d'Éducation différenciée à Esch	Transformation du bâtiment et adaptation aux nouveaux concepts énergétiques	Capacité d'accueil: 90 élèves 18 salles de classe	Début chantier: printemps 2008

## Synthèse

PROJETS	Nombre de projets en cours ou planifiés
Solution immédiate pour remédier au manque d'espace scolaire au Nord du pays:	1
Création de nouveaux lycées à court et moyen terme	7
Projets de construction en cours de réalisation	6
Projets de construction en phase de planification	5
Projets d'agrandissement de bâtiments existants	6
Projets importants de transformation	6

## **Le budget de l'Éducation nationale**

Si le budget 2007 a été marqué par une croissance très modérée, cette tendance n'a pas été confirmée pour 2008. Aussi les chiffres provisoires - la procédure budgétaire n'étant pas clôturée à la rentrée scolaire - font-ils état d'une progression de 8,1% pour les crédits de fonctionnement. Ils reflètent les besoins en ressources d'un système éducatif qui est en évolution constante et qui doit faire face à un nombre d'élèves toujours en progression.

C'est ainsi que des crédits de fonctionnement sont prévus pour le Nordstad-Lycée et le Lycée à Dommeldange (Uelzecht-Lycée) qui accueillent les élèves dès la rentrée 2007/2008. Les dotations pour le Lycée technique Mathias Adam de Pétange, dont le nouveau bâtiment sera mis en service en 2008/2009 et pour l'Atert-Lycée à Redange qui sera opérationnel à la rentrée 2008/2009 ont été révisées à la hausse.

Les répercussions financières du projet de loi autorisant l'État à créer une école primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive se traduisent par une nouvelle section budgétaire au projet pour 2008.

Au budget du service de la formation professionnelle, des crédits spéciaux ont été inscrits pour le paiement de l'aide à la formation, de la prime de formation et de l'indemnité de formation instituées par la loi du 16 mars 2007. Les crédits pour la participation au coût de la formation continue des entreprises ont été majorés afin de faire face à la demande toujours croissante.

## **Tableau analytique des actes législatifs et réglementaires adoptés en 2006-2007**

### **Diplômes**

Diplômes étrangers                      Règlement grand-ducal du 27 octobre 2006 pris en exécution de l'article 4 de la loi modifiée du 18 juin 1969 sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur.  
Mém. A-195 du 15.11.2006, p. 3383

### **Éducation préscolaire et enseignement primaire**

Publication des postes                      Règlement grand-ducal du 27 avril 2007 modifiant le règlement grand-ducal du 16 avril 2003 déterminant le mode de publication des postes vacants d'instituteur et les modalités de classement en vue de la nomination aux postes vacants d'instituteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.  
Mém. A-71 du 8.5.2007, p. 1555

### **Enseignement secondaire et secondaire technique**

#### **Dispositions communes ES - EST**

Ordre et discipline                      Règlement grand-ducal du 16 novembre 2006 modifiant le règlement grand-ducal du 23 décembre 2004 concernant l'ordre intérieur et la discipline dans les lycées et lycées techniques.  
Mém. A-199 du 27.11.2006, p. 3431

Promotion                                      Règlement grand-ducal du 14 juillet 2005 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement secondaire.  
Mém. A-115 du 29.7.2005, p. 1950  
Texte coordonné: Mém. A-202 du 29.11.2006, p. 3462

Règlement grand-ducal du 1<sup>er</sup> septembre 2006 modifiant le règlement grand-ducal du 14 juillet 2005 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement secondaire.  
Mém. A-165 du 11.9.2006, p. 3040

#### **Enseignement secondaire**

Grilles horaires                              Règlement grand-ducal du 24 juillet 2007 fixant les grilles des horaires et les coefficients des branches des classes de la division inférieure et de la division supérieure de l'enseignement secondaire.  
Mém. A-129 du 6.8.2007, p. 2288

## **Enseignement secondaire technique**

Examens de fin d'études - <i>Modalités</i>	<p>Règlement grand-ducal du 24 août 2007 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime technique dans la division administrative et commerciale, la division des professions de santé et des professions sociales et la division technique générale de l'enseignement secondaire technique. Mém. A-166 du 31.8.2007, p. 3218</p> <p>Règlement grand-ducal du 24 août 2007 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime de la formation de technicien dans les divisions administrative et commerciale, agricole, artistique, chimique, électrotechnique, génie civil, hôtelière et touristique, informatique, mécanique de l'enseignement secondaire technique. Mém. A-166 du 31.8.2007, p. 3227</p>
Grilles horaires	<p>Règlement grand-ducal du 24 août 2007 fixant les grilles des horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales du régime technique, du régime de la formation du technicien et du régime professionnel de l'enseignement secondaire technique. Mém. A-165 du 30.8.2007, p. 3076</p>

## **Établissements scolaires**

Belval	<p>Loi du 9 juillet 2007 portant création d'un lycée à Belval. (Doc. parl. 5607) Mém. A-113 du 10.7.2007, p. 2056</p>
Luxembourg- Dommeldange	<p>Loi du 9 juillet 2007 portant</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. création d'un lycée à Luxembourg-Dommeldange ;</li><li>2. modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État. (Doc. parl. 5625)</li></ol> <p>Mém. A-113 du 10.7.2007, p. 2054</p> <p>Règlement grand-ducal du 9 juillet 2007 portant dénomination du lycée à Luxembourg-Dommeldange. Mém. A-113 du 10.7.2007, p. 2056</p>
Nordstad-Lycée	<p>Loi du 13 juillet 2007 portant création du Nordstad-Lycée. (Doc. parl. 5707) Mém. A-117 du 17 juillet 2007, p. 2163</p>
Schengen Lycée	<p>Loi du 11 juillet 2007 portant</p> <ol style="list-style-type: none"><li>a) approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la Sarre concernant la création d'un établissement d'enseignement secondaire germano-luxembourgeois, signé à Perl, le 4 décembre 2006 ;</li><li>b) approbation du Protocole entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le «Landkreis Merzig-Wadern» sur les immeubles existants et sur le financement des projets immobiliers ainsi que des dépenses courantes du «Deutsch-Luxemburgisches</li></ol>

Schengen Lyzeum Perl», signé à Perl, le 4 décembre 2006. (Doc. parl. 5665)  
Mém. A-119 du 18 juillet 2007, p. 2174

### **Formation professionnelle**

Cours au CNFPC

Loi du 16 mars 2007 portant

1. organisation des cours de formation professionnelle au Centre national de formation professionnelle continue
2. création d'une aide à la formation, d'une prime de formation et d'une indemnité de formation.

Mém. A-54 du 11.4.2007, p. 904

Règlement grand-ducal du 29 mars 2007 relatif aux conditions d'attribution de l'aide à la formation pour mineurs ainsi que de la prime de formation.

Mém. A-54 du 11.4.2007, p. 907

Règlement grand-ducal du 24 août 2007 relatif aux modalités d'organisation, de fonctionnement et d'évaluation des cours de formation professionnelle continue et de reconversion professionnelle organisés au Centre national de formation professionnelle continue.

Mém. A-167 du 3.9.2007, p. 3246

Règlement grand-ducal du 24 août 2007 portant organisation:

1. de cours d'orientation et d'initiation professionnelles au Centre national de formation professionnelle continue et aux lycées;
2. des mesures destinées à initier et à accompagner la transition vers la vie active par l'Action locale pour jeunes.

Mém. A-167 du 3.9.2007, p. 3248

### **Personnel des écoles**

Examen

Règlement grand-ducal du 9 juillet 2007 fixant les conditions et les modalités de l'examen spécial prévu pour l'accès de certains chargés de direction du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique aux fonctions de directeur ou de directeur adjoint d'un lycée technique.

Mém. A-113 du 10.7.2007, p. 2055

Tâche des enseignants

Règlement grand-ducal du 24 juillet 2007 portant fixation de la tâche des enseignants des lycées et lycées techniques.

Mém. A-126 du 31.7.2007, p. 2264

Règlement grand-ducal du 24 août 2007 modifiant le règlement grand-ducal du 10 août 2005 relatif au fonctionnement du lycée-pilote.

Mém. A-167 du 3.9.2007, p. 3246

### **Vacances scolaires**

Fixation

Règlement grand-ducal du 9 juillet 2007 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2007/2008, 2008/2009 et 2009/2010.

Mém. A-115 du 13.7.2007, p. 2072

## **LES CHIFFRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

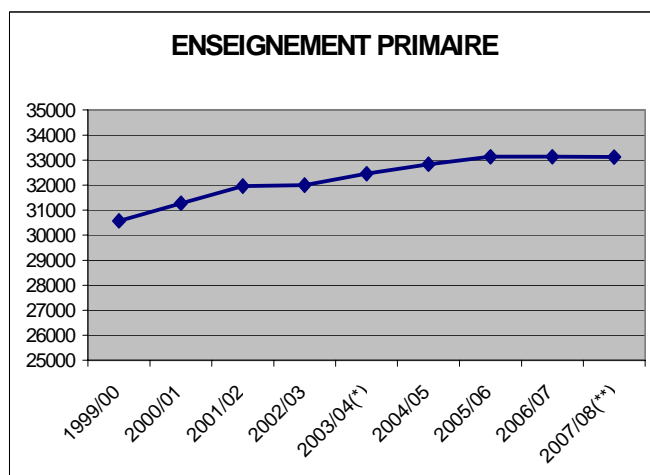
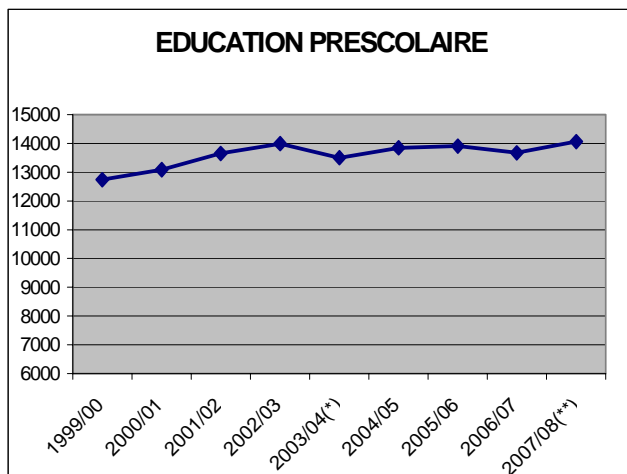
## Le nombre d'élèves

### Éducation préscolaire et enseignement primaire

	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04(*)	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08(**)
Education précoce	2035	2377	2802	3093	3088	3410	3492	3671	3714
Education préscolaire	10704	10706	10850	10896	10412	10441	10411	10001	10349
<b>TOTAL PRESCOLAIRE</b>	<b>12739</b>	<b>13083</b>	<b>13652</b>	<b>13989</b>	<b>13500</b>	<b>13851</b>	<b>13903</b>	<b>13672</b>	<b>14063</b>
Enseignement primaire & spécial public	30354	31038	31707	31750	32210	32600	32921	32936	32935
Enseignement primaire privé subventionné	218	240	256	254	246	240	217	200	188
<b>TOTAL PRIMAIRE</b>	<b>30572</b>	<b>31278</b>	<b>31963</b>	<b>32004</b>	<b>32456</b>	<b>32840</b>	<b>33138</b>	<b>33136</b>	<b>33123</b>
<b>TOTAL</b>	<b>43311</b>	<b>44361</b>	<b>45615</b>	<b>45993</b>	<b>45956</b>	<b>46691</b>	<b>47041</b>	<b>46808</b>	<b>47186</b>

(\*) à partir de 2003/04, les chiffres sont ceux de début d'année

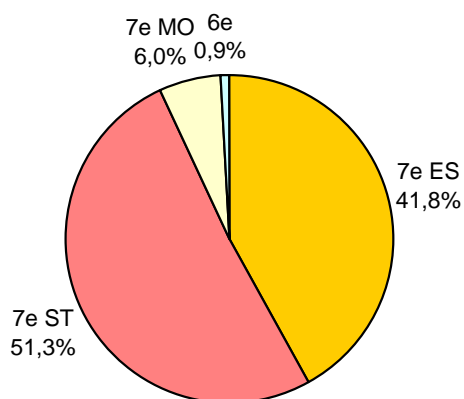
(\*\*) Prévisions des organisations scolaires



## Passage primaire – post-primaire

a) Admissions en classe de 7e ES, 7e ST, 7e Modulaire et redoublement de la classe de 6e primaire

Admissions après la 6e année d'études 2005/2006



b) Tableau comparatif

Année	total	7e ES	7e ST	7e MO	6e
<b>2006/07</b>	4926*	2061 41,8%	2528 51,3%	294 6,0%	43 0,9%
2005/06	4993	2004 40,1%	2618 52,4%	327 6,5%	44 0,9%
2004/05	4623	1975 42,7%	2319 50,2%	295 6,4%	34 0,7%
2003/04	4614	1779 38,6%	2454 53,2%	337 7,3%	44 1,0%
2002/03	4571	1756 38,4%	2456 53,7%	317 6,9%	42 0,9%
2001/02	4528	1711 37,8%	2444 54,0%	351 7,8%	22 0,5%
2000/01	4311	1705 39,5%	2251 52,2%	343 8,0%	12 0,3%
1999/00	4181	1709 40,9%	2164 51,8%	302 7,2%	6 0,1%
1998/99	4143	1652 39,9%	2136 51,6%	347 8,4%	8 0,2%
1997/98	3895	1534 39,4%	2070 53,1%	283 7,3%	8 0,2%
1996/97	3950	1565 39,6%	2040 51,7%	336 8,5%	9 0,2%

\* deux élèves d'une classe de 5e année d'études primaire se sont présentés à l'examen d'admission et ont été admis en 7eES

*Avis d'orientation vers l'enseignement postprimaire et redoublement de la 6e année d'études (après les procédures de recours)*

## Enseignement post-primaire

### ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE PUBLIC

	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07(*)	2007/08(**)
cycle inférieur EST	6264	6292	6384	6523	6918	7064	7142	7576	7469
Enseignement préparatoire-modulaire	2012	1956	2004	2071	2060	2161	2148	1997	1909
Régime technique	3764	3813	3808	3806	3744	3731	3764	4246	4399
Formation de technicien	2244	2433	2462	2560	2470	2610	2690	2878	2805
Enseignement professionnel plein temps	1500	1521	1559	1665	1603	1711	1794	1858	1711
Enseignement professionnel concomitant	2317	2343	2334	2345	2298	2030	1997	2333	2647
Enseignement secondaire technique	<b>18101</b>	<b>18358</b>	<b>18551</b>	<b>18970</b>	<b>19093</b>	<b>19307</b>	<b>19535</b>	<b>20888</b>	<b>20940</b>
Enseignement secondaire	<b>8969</b>	<b>9261</b>	<b>9378</b>	<b>9408</b>	<b>9764</b>	<b>10012</b>	<b>10578</b>	<b>11263</b>	<b>11756</b>
<b>TOTAL POSTPRIMAIRE</b>	<b>27070</b>	<b>27619</b>	<b>27929</b>	<b>28378</b>	<b>28857</b>	<b>29319</b>	<b>30113</b>	<b>32151</b>	<b>32696</b>

(\*) Chiffres de la rentrée scolaire

(\*\*) Prévisions des organisations scolaires

REMARQUE: Les inscriptions en classes du régime concomitant se feront jusqu'au 1er novembre

### ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE PRIVE SUBVENTIONNE

	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07(*)	2007/08(**)
cycle inférieur EST	1667	1672	1641	1662	1604	1662	1667	1688	1662
Enseignement préparatoire-modulaire	191	276	265	279	253	238	249	259	275
Régime technique	437	478	515	530	561	534	545	543	537
Formation de technicien	222	237	270	309	322	343	382	386	393
Enseignement professionnel plein temps	325	320	344	333	348	335	344	332	289
Enseignement professionnel concomitant	19	18	12	10	23	41	37	51	86
Enseignement secondaire technique	<b>2861</b>	<b>3001</b>	<b>3047</b>	<b>3123</b>	<b>3111</b>	<b>3153</b>	<b>3224</b>	<b>3259</b>	<b>3242</b>
Enseignement secondaire	<b>672</b>	<b>598</b>	<b>564</b>	<b>555</b>	<b>552</b>	<b>559</b>	<b>536</b>	<b>503</b>	<b>510</b>
<b>TOTAL POSTPRIMAIRE</b>	<b>3533</b>	<b>3599</b>	<b>3611</b>	<b>3678</b>	<b>3663</b>	<b>3712</b>	<b>3760</b>	<b>3762</b>	<b>3752</b>

(\*) Chiffres de la rentrée scolaire

(\*\*) Prévisions des organisations scolaires

REMARQUE: Les inscriptions en classes du régime concomitant se feront jusqu'au 1er novembre

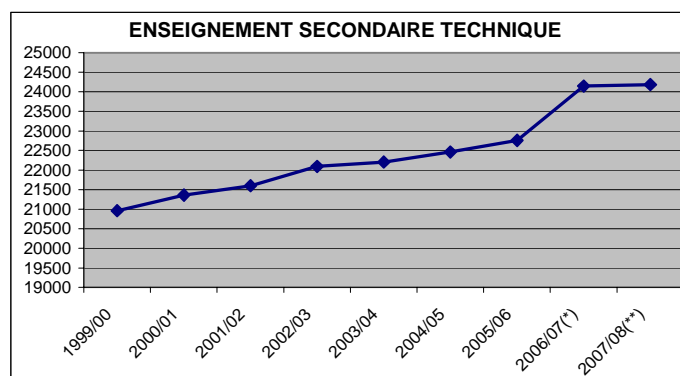
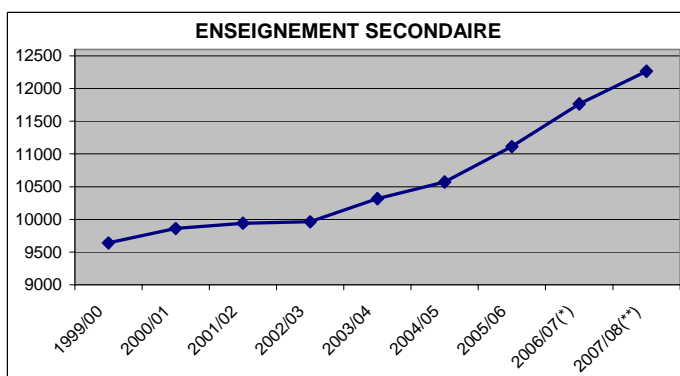
### ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE PUBLIC+PRIVE SUBVENTIONNE

	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07(*)	2007/08(**)
cycle inférieur EST	7931	7964	8025	8185	8522	8726	8809	9264	9131
Enseignement préparatoire-modulaire	2203	2232	2269	2350	2313	2399	2397	2256	2184
Régime technique	4201	4291	4323	4336	4305	4265	4309	4789	4936
Formation de technicien	2466	2670	2732	2869	2792	2953	3072	3264	3198
Enseignement professionnel plein temps	1825	1841	1903	1998	1951	2046	2138	2190	2000
Enseignement professionnel concomitant	2336	2361	2346	2355	2321	2071	2034	2384	2733
Enseignement secondaire technique	<b>20962</b>	<b>21359</b>	<b>21598</b>	<b>22093</b>	<b>22204</b>	<b>22460</b>	<b>22759</b>	<b>24147</b>	<b>24182</b>
Enseignement secondaire	<b>9641</b>	<b>9859</b>	<b>9942</b>	<b>9963</b>	<b>10316</b>	<b>10571</b>	<b>11114</b>	<b>11766</b>	<b>12266</b>
<b>TOTAL POSTPRIMAIRE</b>	<b>30603</b>	<b>31218</b>	<b>31540</b>	<b>32056</b>	<b>32520</b>	<b>33031</b>	<b>33873</b>	<b>35913</b>	<b>36448</b>

(\*) Chiffres de la rentrée scolaire

(\*\*) Prévisions des organisations scolaires

REMARQUE: Les inscriptions en classes du régime concomitant se feront jusqu'au 1er novembre



## Effectifs des lycées et lycées techniques prévus pour la rentrée 2007-2008

AL	Athénée de Luxembourg	1448		1448
LAML	Lycée Aline Mayrisch Luxembourg	1195	245	1440
LCD	Lycée Classique Diekirch	1430	618	2048
LCE	Lycée Classique Echternach	735	515	1250
LGE	Lycée de Garçons Esch	1240		1240
LGL	Lycée de Garçons Luxembourg	1150		1150
LHCE	Lycée Hubert Clément Esch	1086		1086
LMR	Lycée Michel Rodange Luxembourg	1373		1373
LN	Lycée du Nord Wiltz	452	982	1434
LRS	Lycée Robert Schuman Luxembourg	946		946
LTA	Lycée technique Agricole Ettelbrück		600	600
LTAM	Lycée technique des Arts et Métiers Luxembourg		1482	1482
LTB	Lycée technique de Bonnevoie		1398	1398
LTC	Lycée technique du Centre	34	2005	2039
LTE	Lycée technique d'Esch		1787	1787
LTECG	Lycée technique de Commerce et de Gestion		449	449
LTETT	Lycée technique d'Ettelbruck		1516	1516
LTHAH	Lycée technique Hôtelier Alexis Heck Diekirch		295	295
LTJB	Lycée technique Joseph Bech Grevenmacher	78	789	867
LTJBM	Lycée technique Josy Barthel Mamer	215	1024	1239
LTL	Lycée technique Lallange		783	783
LTMA	Lycée technique Mathias Adam Pétange	64	1240	1304
LTML	Lycée technique Michel Lucius Luxembourg		1052	1052
LTNB	Lycée technique Nic Biever Dudelange	177	1215	1392
LTPES	Lycée technique pour Prof. Educatives et Sociales		702	702
LTPS	Lycée technique pour Professions de Santé		934	934
NL	Neie Lycée	113	232	345
NOSL	Nordstadtlycée	20	519	539
UELL	Uelzecht-Lycée		558	558
<b>TOTAL PUBLIC<sup>1</sup></b>		<b>11756</b>	<b>20940</b>	<b>32696</b>
Ecole Privée Fieldgen		425	1075	1500
Ecole Privée Marie-Consolatrice			572	572
Ecole Privée Ste Anne			849	849
Ecoles Privées Notre Dame Ste Sophie		85	230	315
Lycée Technique Privé Emile Metz			516	516
<b>TOTAL PRIVE SUBVENTIONNE</b>		<b>510</b>	<b>3242</b>	<b>3752</b>
<b>TOTAL</b>		<b>12266</b>	<b>24182</b>	<b>36448</b>

REMARQUE: Les inscriptions en classes du régime concomitant se feront jusqu'au 1er novembre

1) A ce total s'ajoutent 30 élèves résidant au Luxembourg inscrits au lycée germano-luxembourgeois Schengen-Lyzeum.

## Ecoles privées non-subventionnées et internationales

	2002/03				2003/04				2004/05				2005/06				2006/07				2007/08			
	PRE	PRI	SEC	TOT	PRE	PRI	SEC	TOT	PRE	PRI	SEC	TOT	PRE	PRI	SEC	TOT	PRE	PRI	SEC	TOT	PRE	PRI	SEC	TOT
St Georges	55	76	--	131	55	87	--	142	71	75	--	146	84	96	24	204	81	162	42	285	70	157	49	276
Ecole mat. et prim. franc.	155	245	--	400	204	281	--	485	201	314	--	515	205	331	--	536	207	365	--	572	205	352	--	557
EPND																					72	62	--	--
Lycée Vauban	--	--	359	359	--	--	408	408	--	--	472	472	--	--	552	552	--	--	625	625	--	--	705	705
Ecole Waldorf	70	154	98	322	80	152	120	352	78	149	137	364	80	137	145	362	81	145	148	374	88	139	148	375
International School	109	199	290	598	102	195	254	551	113	202	290	605	109	237	331	677	122	270	329	721	121	308	384	813
Ecole Européenne	413	1403	1913	3729	440	1414	1948	3802	486	1436	2016	3938	513	1492	2084	4089	486	1590	2095	4171	520	1643	2175	4338
<b>TOTAL des élèves</b>	<b>802</b>	<b>2077</b>	<b>2660</b>	<b>5539</b>	<b>881</b>	<b>2129</b>	<b>2730</b>	<b>5740</b>	<b>949</b>	<b>2176</b>	<b>2915</b>	<b>6040</b>	<b>991</b>	<b>2293</b>	<b>3136</b>	<b>6420</b>	<b>977</b>	<b>2532</b>	<b>3239</b>	<b>6748</b>	<b>1076</b>	<b>2661</b>	<b>3461</b>	<b>7064</b>

à l'exception de l'Ecole Européenne, ces écoles sont subventionnées suivant les dispositions de la loi du 13 juin 2003 concernant les relations entre l'Etat et l'enseignement privé

PRE = Préscolaire PRI = Primaire  
SEC = Secondaire TOT = Total

## Total général des élèves inscrits

	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	(*) 2007/08
Education précoce	2035	2377	2802	3093	3088	3410	3492	3671	3714
Education préscolaire (ens. public)	10704	10706	10850	10896	10412	10441	10411	10001	10349
Enseignement primaire public	30354	31038	31707	31750	32210	32600	32921	32936	32935
Enseignement primaire privé subventionné	218	240	256	254	246	240	217	200	188
Enseignement secondaire public	8969	9261	9378	9408	9764	10012	10578	11263	11756
Enseignement secondaire privé subventionné	672	598	564	555	552	559	536	503	510
Ens. secondaire technique public	18101	18358	18551	18970	19093	19307	19535	20888	20940
Ens. secondaire technique privé subventionné	2861	3001	3047	3123	3111	3153	3224	3259	3242
Education différenciée	726	700	746	694	775	749	713	728	728
Ecoles non-subventionnées et internationales	4914	5106	5335	5539	5740	6040	6420	6748	7064
Formation profess. continue dans le CNFPC (**)	4239	4125	4600	4118	3932	4122	3991	4000	4000
Formation des adultes / Centre de Langues	9720	11172	11360	11946	13115	13242	14292	15076	15500
<b>TOTAL des élèves</b>	<b>93513</b>	<b>96682</b>	<b>99196</b>	<b>100346</b>	<b>102038</b>	<b>103875</b>	<b>106330</b>	<b>109273</b>	<b>110926</b>

(\*) Prévisions des organisations scolaires

(\*\*) Inscriptions par année civile